



**LE MAGAZINE
DE LA FNARS**

N°9 - AUTOMNE 2014

DOSSIER

L'ASILE, AUX FRONTIÈRES DE LA SOLIDARITÉ

« QUELQU'UN DEVAIT M'ATTENDRE À LA GARE,
MAIS IL N'Y AVAIT PERSONNE... »



Sommaire

- 2 **ÉDITORIAL** de Louis Gallois, Président de la FNARS
- 3 **ACTUALITÉS**
- Les premiers pas vers une FNARS Antilles
 - Se raccrocher à un métier
 - Contre la gestion saisonnière de l'exclusion
 - Un blog pour les encadrants techniques
 - L'égalité femmes/hommes dans l'accompagnement social
 - Une étude sur le savoir-faire des SARS

07 | DOSSIER

L'ASILE, AUX FRONTIÈRES DE LA SOLIDARITÉ

- 08 **ENTRETIEN AVEC MAMIE MBUYA**
- 09 **LE DROIT D'ASILE SERAIT-IL À PLUSIEURS VITESSES ?**
- **Focus:** Des alternatives à l'hôtel
 - **Focus:** L'accueil en CADA, une parenthèse
 - **Interview:** Tobie Nathan
- 15 **REPORTAGE**
- En première ligne
- 18 **Accompagner**
- Entendre les traumatismes de la migration
 - Reconnu réfugié, et après ?
- 20 **Perspectives**
- Respecter les droits fondamentaux des demandeurs d'asile
 - La FNARS et le collectif « asile »
 - **Vue d'ailleurs:** Le droit d'asile à l'épreuve de l'Europe
- 23 **PORTRAITS CROISÉS**
- Conseiller en insertion professionnelle en mission locale
- 25 **ANALYSE**
- Analyse politique:**
L'emploi, l'affaire de tous
- Analyse juridique:**
La contrainte pénale: nouvelle peine issue de la réforme
- 27 **ENGAGÉS ENSEMBLE**
- Un logement pour la stabilisation des personnes en souffrance psychique
- 28 **INITIATIVES**
- Totem*, de la rue au logement
- 30 **PÉRISCOPE**
- 32 **L'INVITÉ**
- Laurent Berger

| ÉDITORIAL

«L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU DEMANDEUR D'ASILE EST UNE NÉCESSITÉ INCONTOURNABLE»

La place de la France parmi les pays qui accueillent et protègent les résistants, opprimés ou persécutés dans leur pays d'origine n'est pas nouvelle; elle s'inscrit dans une longue tradition d'accueil que confirme notre Constitution. Il n'est jamais inutile de rappeler les fondements du droit d'asile, et notamment la lutte pour la démocratie et la liberté.

La plupart des personnes qui demandent la protection de la France ont risqué leur vie face aux persécutions ou pour défendre une certaine idée du vivre ensemble. Le courage et la volonté qu'il faut pour tout quitter et recommencer à zéro ailleurs sont souvent admirables, et les quelques personnes qui tentent de détourner les lois pour obtenir le statut de réfugié ne sauraient semer le doute sur celles qui attendent notre soutien pour se remettre de traumatismes, et protéger leur vie et celle de leurs enfants. Une fois ce choix réaffirmé, il convient de nous interroger sur la manière dont on accueille ces quelques dizaines de milliers de demandeurs d'asile en France. Je ne saurais trop insister sur l'importance du premier accueil, réalisé aujourd'hui, avec professionnalisme et humanisme, par les travailleurs sociaux des différentes plateformes d'accueil en France qui prennent le temps d'écouter les récits d'exil, de les traduire, et qui, patiemment, aident les personnes à accéder à un minimum de droits sociaux pendant cette longue phase d'attente. Une longue phase d'attente durant laquelle elles ne peuvent ni travailler, ni se loger. Elles reçoivent une allocation d'un très faible montant. Les plus chanceuses sont hébergées dans des centres d'accueil pour demandeurs d'asile, en nombre insuffisant; les autres dans des centres d'hébergement d'urgence, saturés, dans des hôtels au confort plus que douteux, ou se retrouvent dans des squats ou à la rue. Seules ou avec leurs enfants, elles arrivent dans un pays dont les codes et les obligations leur échappent souvent. À ce titre, elles sont évidemment vulnérables aux marchands de sommeil ou aux conseils frauduleux; et l'appui bienveillant des travailleurs sociaux dans les premiers temps de l'exil, et tout au long de la procédure, sera alors d'une importance capitale pour mener à bien leurs démarches vers l'obtention du statut de réfugié, ou plus simplement pour trouver les moyens de survivre à cette parenthèse entre les deux pays.

La France ne peut pas renoncer à sa mission sociale à l'égard des demandeurs d'asile. La mise sous tutelle exclusive des centres d'accueil pour demandeurs d'asile par le ministère de l'Intérieur initiée par la loi du 24 juillet 2006, ne reconnaît pas en fait, cette mission sociale. Nous sommes très vigilants à l'égard du texte de la prochaine réforme du droit d'asile; il risque de donner un rôle prédominant à l'Office français de l'immigration et de l'intégration, qui dépend, lui aussi, du ministère de l'Intérieur. Par ailleurs, nous ne pourrions pas accepter que les travailleurs sociaux dans les structures d'accueil soient associés à l'identification et à la localisation des demandeurs d'asile, à l'encontre de l'accueil inconditionnel. La simplification du système de l'asile en France ne peut se faire par le prisme de la gestion des flux migratoires. La FNARS, tout comme les associations qui œuvrent au quotidien pour la garantie du droit d'asile, veillera à maintenir l'importance de l'accueil et de l'accompagnement social de qualité ainsi que le rôle des associations dans la réforme à venir.

Louis Gallois, Président de la FNARS

| ACTUALITÉS



LES PREMIERS PAS VERS UNE FNARS ANTILLES

Une délégation de la FNARS s'est rendue en Martinique et Guadeloupe du 22 juin au 3 juillet 2014 avec un triple objectif: faire le point avec les associations de solidarité et les pouvoirs publics sur l'évolution de la précarité dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), réorienter les politiques de lutte contre l'exclusion sur ces territoires et fédérer un réseau FNARS Antilles.

La situation sociale de ces territoires, qui amplifie les effets de la crise économique nationale, est préoccupante: un taux de chômage deux fois plus élevé qu'en métropole et qui touche plus de la moitié des moins de 25 ans, un taux de pauvreté (estimé à 25% en Guadeloupe) très supérieur à la moyenne nationale, une pénurie de logements sociaux et très sociaux accessibles aux ménages à bas revenus qui génère des situations d'errance ou de «suroccupation» des logements disponibles. Les problématiques de santé mentale des personnes en difficulté, liées notamment aux addictions, sont très prégnantes et demanderaient des moyens et une organisation de l'accompagnement social global dans le logement et l'hébergement aujourd'hui insuffisants. Outre le besoin de développer les équipes mobiles psychiatrie-précarité et l'accompagnement social dans le logement, les acteurs ont également pointé la nécessité d'un plan de relance du logement social avec une revalorisation de l'aide à la pierre, une programmation plus dynamique de logements locatifs très sociaux (LLTS) en faveur notamment des jeunes. L'absence d'aide personnalisée au logement (APL) dans les DROM est également un frein à la solvabilité des ménages en difficulté et à la production de logements conventionnés. Au moment où s'instaure un débat national sur le dégel des APL, les associations martiniquaises et guadeloupéennes demandent à bénéficier de ce dispositif au même titre que la métropole. L'accès aux droits sociaux et la prise en compte de la parole des personnes accompagnées dans l'élaboration des politiques publiques et la gouvernance des associations est également un axe fort de développement qui doit être soutenu par la FNARS. Enfin, les associations ont pointé les besoins en termes de formation des travailleurs sociaux et des encadrants de l'insertion par l'activité économique ainsi que sur l'utilité d'une plus forte implication de la FNARS dans l'animation d'un réseau Antilles respectant les particularités

locales. Développer l'observation sociale autour des SIAO en apportant un soutien méthodologique aux structures est également essentiel pour adapter les dispositifs aux besoins des personnes.

RENFORCER LES INITIATIVES LOCALES

Dans ce contexte difficile, la rencontre des adhérents et la visite de nombreuses structures par des représentants de la FNARS nationale ont permis de souligner le dynamisme de la vie associative locale, sa forte capacité d'innovation et la qualité du partenariat avec les bailleurs sociaux dans un contexte budgétaire contraint. Les associations ont également insisté sur la nécessité de construire, à l'échelon départemental, un espace de parole et de revendications collectives, et de structurer une représentation organisée du secteur face aux décideurs publics, pour sortir de la simple relation de prestataire de service. Forte de ces rencontres, la FNARS formulera auprès des ministères concernés des préconisations d'adaptation des politiques du logement et d'insertion en partant des besoins exprimés par les publics et les associations qui les accompagnent. La Fédération proposera également aux associations une stratégie et un projet associatif pour structurer un réseau FNARS Antilles en 2015, en s'appuyant sur les attentes de ses adhérents.

Florent Guéguen



© Vincent Bidault



© Vincent Bidault

ACTUALITÉS ADHÉRENTS

Se raccrocher à un métier

En septembre 2013, ils étaient cinq. Cinq jeunes de 15 à 18 ans à effectuer leur rentrée dans la toute nouvelle école de production, inaugurée par l'association Eccofof à Dôle, et première du genre en Franche-Comté. Déscolarisés, sans orientation ni perspectives d'avenir, ils ont intégré l'école Juralternance afin de découvrir le monde de l'entreprise et d'apprendre l'un des nombreux métiers du pneumatique. Trieur, monteur-démonteur, réparateur-vulcanisateur sur véhicules légers, tous les postes de la filière sont étudiés pendant la formation proposée aux jeunes.

L'école de production possède aussi son propre centre-auto, accessible aux particuliers pour le changement de pneumatiques ou la réalisation de prestations de petite mécanique. «*Nous leur transmettons une connaissance globale du secteur de la filière pneumatique. C'est une activité en tension, pourtant actuellement il n'existe pas de formation initiale diplômante*» déplore Claude Chevassu, retraité négociant spécialiste en pneumatique et président de l'association Eccofof, nouvel adhérent de la FNARS Franche-Comté. «*Pour nous, il s'agit de valori-*

ser le geste professionnel, les métiers manuels. En apprenant, les jeunes se rendent vite indispensables, c'est une belle reconnaissance», poursuit-il.

UN ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Deux à trois jours par semaine, les jeunes travaillent en atelier, épaulés par des «*maîtres professionnels*» issus du milieu. Des cours axés sur la pratique, complétés par une journée et demi d'apprentissages théoriques visant à consolider les savoirs fondamentaux - lire, écrire, compter, s'exprimer - en vue

d'une validation du certificat de fin d'études générales, et à développer des compétences techniques telles que le dessin, le traçage ou encore l'analyse des volumes. «*Nous faisons appel à des intervenants ponctuels, en fonction des besoins spécifiques de chaque élève, nous essayons de nous adapter au maximum. Il n'y a pas de notes ni de bulletins, la seule condition pour que cela fonctionne, c'est la motivation du jeune*» explique Jean-Yves Millot, directeur de l'association Eccofof. Depuis la rentrée 2014, si la filière pneumatique compte toujours cinq élèves, l'école a ouvert

une filière métallerie qui accueille quatre nouveaux jeunes en décrochage scolaire. À l'issue d'une formation de deux ans, l'objectif est de leur permettre d'atteindre un niveau CAP.

À LA FOIS ÉCOLE, ENTREPRISE ET ASSOCIATION

Portée par un conseil d'administration composé d'enseignants, de bénévoles et de chefs d'entreprises, Eccofof assure une large partie du fonctionnement de l'école grâce à la production directement réalisée en atelier. Un

financement complété par la taxe d'apprentissage collectée auprès des entreprises de la région et le soutien de collectivités, notamment le conseil régional de Franche-Comté. Forte de sa première année d'existence réussie, l'école milite également pour que l'ensemble des écoles de production, réunies au sein de la Fédération nationale des écoles de production, fasse l'objet d'une meilleure reconnaissance, dans le cadre de la politique jeunesse initiée par le gouvernement. ■

Laure Pauthier

CONTRE LA GESTION SAISONNIÈRE DE L'EXCLUSION

Lors de sa dernière assemblée générale le 19 juin 2014, la FNARS a voté une résolution sur la fin de la gestion saisonnière de l'exclusion. Cette dernière vise à exiger des conditions d'hébergement qualitatives lors des négociations prochaines avec les services de l'État pour l'hiver à venir. Les exigences portées par la FNARS réaffirment les dispositions légales du code de l'action sociale et des familles, non appliquées à ce jour: des conditions d'accueil respectueuses de la dignité des personnes, un accueil inconditionnel et continu 24h/24, la proposition d'un diagnostic et d'un accompagnement social, l'application effective du principe de continuité et de non remise à la rue avant qu'une solution pérenne leur soit proposée,

priorisant le logement direct pour les personnes qui y sont éligibles. La résolution votée par la FNARS vise à instaurer un climat de négociation, en mettant en exergue la volonté ferme et collective de notre réseau de rompre avec la gestion au thermomètre. Elle porte une nouvelle fois le pari que la transition viendra de l'impulsion donnée par le secteur associatif de la lutte contre l'exclusion. Elle ne constitue pas une opposition de principe à l'ouverture de places temporaires pour l'hiver, mais vise au développement progressif de solutions alternatives proches d'un chez soi. Nous ne pouvons accepter une campagne hivernale de plus, avec son lot d'ouverture de places indignes et de remises à la rue sèches au printemps,

sans accompagnement ni orientation des personnes. Nous le devons aux personnes, auprès desquelles chacune des associations œuvre quotidiennement. La mise en œuvre effective de cette résolution nécessite l'implication de tous les adhérents de la FNARS pour que la transition s'enclenche dès cet automne sur les territoires. Pour rompre avec cette gestion, la FNARS invite son réseau à réfléchir de manière collective et partenariale à des propositions alternatives d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement à soumettre aux services de l'État dans le cadre de la préparation de l'hiver. Des dynamiques s'enclenchent sur les territoires, autour de réunions partenariales, pour porter des conditions

d'accueil plus dignes. Poursuivons et amplifions la démarche! Parce que la sortie de la gestion saisonnière de l'exclusion dépend intrinsèquement de l'évolution de l'offre d'hébergement et de logement sur les territoires, la FNARS poursuit également ses actions d'interpellation du gouvernement aux côtés du Collectif des associations unies. La Fédération demande au gouvernement une loi de programmation de logements très sociaux - mobilisant le parc social et le parc privé - et d'hébergements pérennes, sur les territoires les plus tendus, condition indispensable pour sortir les personnes de l'urgence sociale. ■

Laura Charrier

UN BLOG POUR LES ENCADRANTS TECHNIQUES

La demande était récurrente de la part des encadrants techniques: pouvait-on imaginer un espace convivial de discussions et de partage de documents qui leur soit dédié? La question s'est posée notamment dans le cadre de la formation ETAIE - encadrant technique d'activités d'insertion par l'économique - seule formation diplômante de niveau IV destinée aux encadrants techniques de l'IAE, pilotée par la FNARS et l'Institut Social de Lille (ISL).

Le 1^{er} septembre 2014 a donc marqué le lancement du blog ETAIE pour les encadrants techniques en cours de formation, ou ayant suivi la formation. L'espace «*Ressources documentaires*» leur permet de récupérer des documents pédagogiques liés à la formation, mais également des documents plus généraux sur l'IAE, la mise en place de la réforme ou encore des fiches pratiques liées au métier d'encadrant, telle que l'attestation de compétences. Le forum quant à lui se veut un lieu de discussions libres pour que les enca-

drants puissent échanger au-delà de leur groupe de formation, avec leurs homologues partout en France: comment trouver le bon équilibre entre accompagnement social et production? Comment se coordonner avec les chargés d'insertion socio-professionnelle? Existe-t-il des formations spécifiques par secteur d'activité? Enfin, une rubrique est destinée aux photos et vidéos des remises de diplômes et aux temps forts des formations. La formation ETAIE est destinée aux encadrants techniques en poste: elle se déroule

sur plusieurs mois, avec des allers-retours entre pédagogie et mise en pratique dans le travail au quotidien. Elle comprend quatre unités de certification: «*Encadrer des salariés en insertion*»; «*Former des salariés en situation de production*»; «*Organiser et suivre la production*» et «*Se coordonner avec les professionnels chargés de l'accompagnement social et socioprofessionnel*».

Le principe fondateur de la formation est celui de l'alternance dite intégrative: mise en place d'un tutorat, implication de l'ensemble de la structure

dans la formation de l'encadrant, et visites régulières du formateur au sein de la structure permettent une articulation forte entre pédagogie et pratique. Pilotée en inter-réseau, la formation ETAIE est ouverte à toute structure de l'IAE. ■

Aurélien Ducloux

+ Pour accéder au blog: <https://sites.google.com/site/plateformeetaie>
+ Pour toute information sur la formation ETAIE, vous pouvez contacter Aurélien Ducloux, chargé de mission IAE / Emploi à la FNARS: aurelien.ducloux@fnars.org



© Vincent Bidault

FNARS MIDI-PYRÉNÉES

L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DANS L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le cycle de conférences sur l'égalité est un projet mis en œuvre suite aux réflexions de la commission «égalité», forte de 10 ans d'expérience en Midi-Pyrénées, et qui a souhaité inscrire une action en région dans le cadre du projet du ministère des Droits des femmes «le 8 mars c'est tous les jours». Avec le soutien de la délégation régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, du conseil régional, et de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Midi-Pyrénées, quatre conférences ont été programmées par la FNARS Midi-Pyrénées sur trois thématiques: la promotion de l'égalité professionnelle et de la mixité des filières dans l'accompagnement socioprofessionnel (deux conférences qui se sont tenues en fin d'année 2013); la mixité/non mixité au sein des structures d'insertion (une conférence organisée en mai 2014); la question du genre au sein des pratiques sportives et socio-culturelles proposées aux personnes accueillies (dernière conférence prévue le 21 octobre 2014). Lors de la conférence du 14 mai dernier, Séverine Mayol, sociologue chargée de l'enseignement à l'université de Paris Descartes, est intervenue pour présenter les résultats de l'étude de la mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale (MIPES) sur la question de la mixité/non mixité au sein des CHRS. Sa présentation a nourri les échanges des tables rondes. Au final, ce sont plus de

70 participant-e-s, professionnel-le-s, expert-e-s et étudiant-e-s, qui ont été sensibilisé-e-s à cette question, et qui ont été force de propositions pour améliorer de façon positive l'accueil des femmes et des hommes au sein des structures d'insertion dans un objectif d'égalité. La dernière conférence sera l'occasion d'accueillir une intervenante de choix: Nicole Abar, ancienne footballeuse professionnelle et chargée de mission au sein du ministère de l'Éducation nationale pour la mise en œuvre du plan «ABCD de l'égalité», qui viendra pour partager son expérience vécue, et réagir aux questionnements des participant-e-s sur la question du genre dans les pratiques sportives et socioculturelles proposées au sein des structures d'insertion. À la fin de ce cycle, seront édités les actes des conférences: ils permettront de capitaliser les réflexions qui ont été menées, et de prolonger la dynamique de réseau initiée par les conférences au sein des différents départements. 

Marie-Eve Mangin

FNARS BOURGOGNE

UNE ÉTUDE SUR LE SAVOIR-FAIRE DES SARS

En 1995, afin de répondre à des situations d'exclusion en zone rurale, l'association Le Pont, qui développe sur tout le département de Saône-et-Loire des actions dans le domaine de l'hébergement, du logement, de la mise au travail et de la santé, créait les services d'accompagnement et de réinsertion sociale (SARS). Il s'agissait alors d'envisager l'intervention sociale, non plus uniquement comme une intervention ciblée sur des manques et des besoins, mais plutôt, dans une démarche plus transversale à l'ensemble des besoins d'une personne pour que celle-ci puisse vivre sur un territoire donné. Reconnus comme exemplaires dans le cadre de la politique de refondation, les SARS ont fait l'objet d'une étude menée par la FNARS Bourgogne destinée à mettre en avant ce savoir-faire.



CONFRONTER LES PRATIQUES

Amorcée en décembre 2013, l'étude a été réalisée en plusieurs étapes. Suite à un premier travail de capitalisation de données existantes et de contextualisation géographique, économique et sociale des territoires observés (Autun, Cluny, Louhans, Mâcon, Paray-Le-Monial et Tournus), la FNARS Bourgogne

a effectué un travail d'observation auprès des travailleurs sociaux afin de comprendre les modalités d'intervention et l'accompagnement social proposé. Ces observations, couplées à des entretiens réalisés auprès de partenaires et de personnes accom-

pagnées ont permis à la FNARS de dégager des savoir-faire, mais également de comprendre la gouvernance et les jeux d'acteurs sur chacun des territoires. Début octobre, le rapport d'étude a été mis en débat lors d'une journée d'échanges avec

l'ensemble des salariés de l'association afin de réaliser un partage de compétences. L'objectif étant de confronter deux modalités d'intervention sociale, l'une en CHRS et l'autre «hors les murs». À l'issue de ce processus de plusieurs mois, un cahier des charges est en cours de réalisation définissant les modalités de mise en place de plateformes territorialisées.

UN AUTRE REGARD SUR L'ACTION SOCIALE

En parallèle de cette étude, la FNARS Bourgogne a choisi de mener un travail photographique illustrant le concept d'intervention sociale territorialisée des travailleurs sociaux. La photographe Sofia de Sousa de l'association Blick s'est rendue dans les SAO (service accueil et orientation) et SARS de cinq villes - Autun, Louhans, Montceau-Les-Mines, Paray-Le-Monial et Tournus - afin de réaliser une série de portraits et de reportages sur les lieux de vie des personnes et l'accompagnement social. Au total, une quarantaine de photos compose l'exposition qui a été présentée le 9 octobre au siège de l'association le Pont à Mâcon. 

Laure Pauthier

L'ASILE, AUX FRONTIÈRES DE LA SOLIDARITÉ

ENTRETIEN AVEC MAMIE MBUYA

Originaire du Congo, Mamie Mbuya a 43 ans. Arrivée en France en 2013 avec deux de ses cinq enfants, elle a obtenu le statut de réfugié en avril 2014.



« JUSQU'À CE QUE JE DEVIENNE RÉFUGIÉE EN FRANCE, JE REGRETTAIS DE NE PAS ÊTRE AU CONGO, MAIS MAINTENANT JE NE VEUX PLUS Y ALLER »

MAMIE MBUYA

Pourquoi avez-vous quitté le Congo ?

Mamie Mbuya : Nous vivions à Matadi avec mon mari et mes cinq enfants âgés de 9 à 18 ans aujourd'hui. Mon mari était commerçant, et je m'occupais des enfants. Nous faisions partie du BDK (Bundu Dia Kongo, mouvement politico-culturel et religieux créé à la fin des années 60 en opposition au gouvernement) et nous allions régulièrement aux réunions du groupe à l'église. Tout a commencé en 2008, après les émeutes de février 2007 qui avaient fait beaucoup de morts à Matadi. Quand la police est arrivée chez nous un soir, ils ont fouillé toute la maison, ils ont frappé mon mari, l'ont emmené pour l'enfermer dans un cachot puis l'ont transféré dans une prison. J'ai pu le voir deux jours après, en allant lui rendre visite en prison, il m'a expliqué qu'il n'avait rien fait mais qu'il « dérangeait » le gouvernement en allant aux réunions à l'église avec le BDK. Mon mari est resté deux ans en prison. Puis un soir, alors que j'étais chez moi avec deux de mes enfants, la police est revenue chez moi vers minuit. Ils ont cassé la porte pour entrer. J'ai été frappée et violée, ils voulaient savoir où était mon mari, m'ont dit qu'il s'était évadé de prison. Mais je ne savais pas où

il était. Ils ont jeté de l'eau bouillante sur mon fils de cinq ans, et nous ont menacés de mort en disant qu'ils reviendraient. La voisine est venue chez moi quand ils sont partis, j'avais le visage gonflé par les coups. J'ai pris mes bijoux, des habits pour les enfants, et nous sommes partis à l'hôpital. J'ai dit à ma voisine que je parlais et qu'elle pouvait prendre ce qu'elle voulait chez moi parce que je ne reviendrai pas. J'ai marché pendant une semaine, avec mes deux plus jeunes enfants jusqu'en Angola. Nous dormions chez des gens dans les villages que nous traversions, et arrivés en Angola, chez des amis d'amis. Je suis restée là-bas avec mes deux enfants, pendant trois ans. Mais j'étais menacée de mort tout le temps, les Congolais ne sont pas bien acceptés là-bas, ils sont frappés, violés. Je ne pouvais pas rester. On m'a présenté quelqu'un pour m'aider à aller en Europe. Il s'est occupé du passeport. Je suis arrivée à Bordeaux, le 8 février 2013.

Quelles difficultés avez-vous rencontrées à votre arrivée en France ?

M.M. : Quelqu'un devait m'attendre à la gare, mais il n'y avait personne... J'ai appelé le 115, mais ils n'avaient pas de place. Je suis resté à l'hôtel d'abord,

j'avais encore un peu d'argent, puis je suis allée au centre d'orientation sociale. Il n'y avait pas de place à l'hôtel par le 115, j'ai dormi dehors pendant une semaine avec mes deux enfants. Puis le directeur de l'école de mes enfants nous a payé l'hôtel pendant une semaine, et nous a ensuite prêté une salle dans l'école pour pouvoir dormir. Je n'arrêtais pas de pleurer. L'assistante sociale m'a orientée vers la maison des sports, c'était sale, avec beaucoup de monde, nous n'y sommes restés qu'une nuit. Ensuite, on a obtenu une place à l'hôtel à côté de la gare. Le PADA de Bordeaux m'a ensuite envoyée au CADA de Pau. Je suis entrée en contact avec le service de la Croix-Rouge qui s'occupe de rechercher les gens pour lancer une recherche de mon mari au Congo, mais pour l'instant nous ne l'avons pas retrouvé. Actuellement, nous vivons tous les trois dans un appartement, que nous avons pu garder entre le moment où j'étais accompagnée par le CADA en tant que demandeur d'asile, et maintenant que nous le sommes par le CPH en tant que réfugiés.

Vous souvenez-vous de votre réaction quand vous avez reçu une réponse positive de l'OFPPRA ?

M.M. : Avant d'aller à mon rendez-vous avec l'OFPPRA, le 31 mars 2014, j'ai travaillé l'entretien et le récit avec l'assistante sociale du CADA. J'ai eu un entretien à l'OFPPRA avec un monsieur très aimable, qui m'a même accompagné jusqu'à la porte. Quand j'ai reçu la réponse et que j'ai eu mes

papiers, je ne me suis pas sentie bien, j'avais mal partout. Je pensais à mes trois enfants restés au Congo et que je n'ai pas vus depuis 4 ans, à mes parents. J'essaie de les faire venir avec la réunification familiale, je suis allée à l'OFIL pour faire une demande d'acte de naissance des enfants. Jusqu'à ce que je devienne réfugiée en France, je regrettais de ne pas être au Congo, mais maintenant je ne veux plus y aller.

Vous êtes réfugiée depuis le printemps dernier. Quels sont vos projets ?

M.M. : Je veux suivre une formation pour devenir auxiliaire de vie, avec des petites missions. J'ai commencé des cours de français langue étrangère début septembre et je voudrais passer le permis. J'ai aussi déposé une demande de logement social, je souhaiterais habiter plus près du centre-ville, mais je vais sûrement rester 6 mois de plus dans le CPH et attendre de voir si mes enfants peuvent me rejoindre car il me faudrait alors un logement plus grand. ■

Propos recueillis par Céline Figuière



LE DROIT D'ASILE SERAIT-IL À PLUSIEURS VITESSES ?

Qu'elles accueillent, accompagnent, soignent ou informent les demandeurs d'asile pendant la procédure qui les mènera, ou non, vers l'obtention du statut de réfugié, les associations attendaient toutes l'arrivée d'un gouvernement de gauche avec l'espoir d'une humanisation et d'une simplification du droit d'asile en France. Las de la stigmatisation des étrangers pendant le mandat présidentiel précédent, elles voulaient plus de moyens, notamment, pour éviter un traitement inéquitable des demandes d'asile, mais, surtout, pour ne plus être les visages d'un système maltraitant, en contradiction avec l'esprit des textes qui régissent l'asile en France, patrie des droits de l'Homme. Depuis le lancement de la réforme du droit d'asile en juillet 2013, les espoirs s'amenuisent mais le combat continue pour défendre un accueil et un accompagnement social de qualité, atout essentiel pendant cette phase d'attente qui suit l'exil. Car tous les demandeurs d'asile ne sont pas logés à la même enseigne, et, certains, patientent même en dormant dans la rue.



un patchwork. « Nous ne pouvons que saluer la démarche du gouvernement qui, avec cette réforme imposée par les textes européens, a pris le problème à bras-le-corps. Le système de l'asile a été pensé comme temporaire, devant s'arrêter demain. Aujourd'hui, la structuration du droit d'asile est à bout de souffle, avec une gestion politique au coup par coup », regrette Jean-François Dubost, responsable du programme personnes déracinées pour Amnesty International.

Pourtant le nombre de demandeurs d'asile en France est quasiment égal aujourd'hui à celui des années 2000. Ils sont environ 60 000 à entrer en France chaque année après un périple par-

fois long et dangereux, aidés de passeurs, pour la plupart, qui leur donnent les adresses des plateformes d'accueil où ils arrivent épuisés mais pleins d'espoir dans ce nouveau pays dont la description qu'on a pu leur faire, parfois, ne ressemblera que peu à la réalité. Files d'attente, rendez-vous multiples, dossiers à préparer, avec la procédure d'asile débute un autre parcours du combattant. Il leur faudra trouver une domiciliation pour se rendre à la préfecture, constituer un dossier pour le passage en audition à l'OFPPRA, avec la possibilité d'un recours ou d'un réexamen auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) en cas de rejet de leur demande. Ils seront donc primo-arrivants, demandeurs d'asile puis réfugiés ou déboutés du droit d'asile, selon si les motifs de leur départ justifient ou non leur protection par la France. Selon l'article 1 de la convention de Genève, « le terme de réfugié s'appliquera à toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle

LE MAGAZINE DE LA FNARS | AUTOMNE 2014

L'ASILE, AUX FRONTIÈRES DE LA SOLIDARITÉ

... a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner».

Certains voudraient en faire une question binaire, avec des « vrais » et des « faux » demandeurs d'asile. « On reconnaît que certaines personnes puissent être déboutées, mais quand on regarde les dossiers, on a quand même une part d'incompréhension. Il y a parfois une crainte réelle, mais elle n'est pas reconnue. Est-ce vraiment si plaisant d'être demandeur d'asile en France? Avec 300 euros par tête, quand on est suspendu à une décision sans pouvoir travailler, en passant d'hôtel en hôtel, avec l'incertitude d'un renvoi, bref dans une situation ultra précaire? », s'interroge Jean-François Dubost. Les causes d'un rejet de la demande d'asile sont multiples et tiennent beaucoup au récit de la personne. Les premiers à les entendre sont souvent les travailleurs sociaux des plateformes d'accueil, ou des permanences, qui retracent le parcours et font une première évaluation sociale des primo-arrivants. Le récit sera lentement retranscrit, puisque l'OFPPRA demande qu'il soit écrit puis présenté à l'oral lors de l'entretien avec ses officiers de protection. Jean-Marie Boutiflat, administrateur du CADA Toits du Monde à Orléans, sait bien le temps qu'il faut pour comprendre cette phase de vie précédant le départ, voire l'entendre quand la personne accepte de se livrer sur un épisode qui peut être des plus traumatisant. « Quand on a dû quitter son pays dans des conditions souvent douloureuses qui impliquent une phase de reconstruction, il faut un temps pour se poser et se raconter, avec un enjeu de traduction du récit et des compétences particulières pour une transcription juridique et administrative. De ce fait, je pense qu'accélérer la procédure risque de laisser pour compte des demandeurs d'asile qui peuvent avoir besoin de plus de temps ». Le dossier et l'entretien à l'OFPPRA sont déterminants. Bien les préparer est donc indispensable. Mais les conditions de vie pendant la durée ...



© Julien Jaulin



© Julien Jaulin

... de la procédure (environ 15 mois) ne permettent pas toujours de le faire, surtout quand il s'agit de demandeurs d'asile qui ne sont pas hébergés dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile et qui doivent, avant tout, trouver où dormir, comment se nourrir, et passent souvent d'hôtel en hôtel selon les disponibilités du 115.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, UN PREMIER PAS VERS LA PROTECTION

Avec les 4 000 places supplémentaires prévues par le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, la France compte aujourd'hui plus de 23 000 places en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Seul un tiers d'entre eux peut donc y être accueillis et accompagnés pendant la durée de la procédure, essentiellement des femmes ou des familles. Les autres s'en remettent à la veille sociale, aux centres d'hébergement d'urgence, voire aux vendeurs de sommeil ou des compatriotes peu scrupuleux pour trouver à se loger, temporairement, sans pouvoir bénéficier du même accompagnement social et global qu'en CADA, ni de repas réguliers, et devant vivre avec l'allocation temporaire d'attente (ATA), soit environ 11 euros par jour, et par adulte, peu importe le nombre d'enfants. Mais Djamel Chéridi, responsable du développement habitat et hébergement chez Coallia, adhérent de la FNARS, et gestionnaire de 38 CADA (3700 places) précise quand même que « l'accueil au CADA ne garantit pas un accès systématique au statut! Mais quand vous êtes livrés à vous-même, vous allez bâcler le récit ou en acheter un. La situation n'est pas la même non plus si vous êtes aidé pour les recours auprès de la CNDA ou pas. Il est vrai que les conditions d'accueil vont parasiter le temps et l'esprit ».

Les orientations vers les CADA, mais plus précisément le « tri » opéré en amont, font partie des inquiétudes des associations. Le projet de loi sur l'asile prévoit en effet de laisser cette tâche à l'Office français de l'immigration et de l'intégration. Rattaché au ministère de l'Intérieur, cet organisme risquerait de se baser sur de nouveaux critères de vulnérabilité pour orienter les personnes par ordre de priorité. Sibel Agrali, directrice du centre de soins Primo Levi, qui accueille les personnes victimes de tortures et de formes de violences ...



© Julien Jaulin



© Julien Jaulin

FOCUS DES ALTERNATIVES À L'HÔTEL



Anne Maréchal est directrice adjointe de l'association Adefo, qui gère le 115, le SIAO et une partie de l'hébergement d'urgence en Côte d'Or. Depuis deux ans, l'association, en étroite collaboration avec les services du département et d'autres associations, s'efforce de trouver des solutions d'hébergement pour les familles primo-arrivantes ou déboutées du droit d'asile.

La Côte d'Or est un département qui a connu une forte affluence de demandeurs d'asile. Quelles solutions avez-vous mises en place pour être en mesure de loger les familles à leur arrivée, puis à la sortie du CADA?

Anne Maréchal : Le département de la Côte d'Or a été très sollicité par les demandeurs d'asile entre 2009 et 2012, notamment parce que la préfecture était plus favorable au titre de séjour pour raisons de santé qu'ailleurs. Les familles étaient prises en charge

par l'association Coallia, et en sortie de dispositif CADA, les familles restaient pour avoir une régularisation pour vie privée et vie familiale (VPVF). Elles étaient alors réintégrées dans l'hébergement d'urgence de droit commun avec un dossier en cours de réexamen. On avait beaucoup de demandes de primo-arrivants, donc de familles qui n'avaient pas encore eu de rendez-vous à la préfecture, ou bien de demandes de réexamen par des familles déboutées du droit d'asile lors du premier recours. L'héber-

gement d'urgence était largement embolisé, et à la fin de l'année 2011, nous nous sommes retrouvés avec 300 personnes en d'hébergement d'urgence pour une capacité de 120 places... L'équipe était surchargée et ne pouvait plus apporter de réponse adaptée. Quand les familles étaient à la rue à Dijon, on a eu beaucoup de réactions des hôpitaux, de la SNCF, car elles allaient s'abriter dans les lieux publics. On ne répondait plus aux primo-arrivants donc on a décidé de constituer des places supplémentaires pour avoir toujours une capacité de réponse et éviter les refus.

On a réfléchi avec la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), qui est proche et réactive, et avec Coallia qui gère les mises à l'abri des demandeurs d'asile avant

leur entrée en CADA. On a ouvert une structure de 40 places dans un service désaffecté du centre hospitalier universitaire de Dijon, mis à disposition par le Grand Dijon et la ville. On y a installé des familles de primo-arrivants et des familles déboutées du droit d'asile, donc qui sortaient du CADA mais qui avaient demandé une régularisation pour d'autres motifs. C'est un « abri nuit », cogéré par Adefo et Coallia. À partir de 2013, on a eu 20 places supplémentaires et on a déménagé sur un terrain du ministère de la Défense en Algeco, avec une ouverture plus étendue, de 18h à 9h. Il y a 10 chambres de 6 places avec sanitaires collectifs, avec un repas sur 7. C'est malheureusement une solution sans accueil de jour, mais

la DDCS n'a pas les moyens de faire plus. Dès que la situation évolue ou que des places se libèrent, les familles quittent « l'abri de nuit » soit pour les dispositifs de la demande d'asile (PADA), soit pour les hébergements d'urgence (mis à disposition d'habitat collectif). En effet, parallèlement, le Grand Dijon met des maisons préemptées à notre disposition, moyennant un faible loyer. Elles sont destinées à être détruites dans le cadre de projets de réaménagement, mais cela met parfois des années avant que les travaux ne débutent, donc en attendant nous pouvons loger des familles, et les accompagner sur un temps plus long. C'est une alternative à l'hôtel, plus adaptée car les familles disposent d'une cuisine, et quelquefois d'un jardin.

Comment fonctionne ce partenariat inter-associatif?

A.M. : Le partenariat entre la DDCS, Coallia, la Cimade et la Ligue des droits de l'Homme (LDH) est important. Pour éviter la sollicitation du 115, aujourd'hui, quand quelqu'un obtient le statut de réfugié, la situation est présentée en commission SIAO pour savoir si cette famille est orientée vers un centre provisoire d'hébergement, un logement autonome ou bien un CHRS. Le CADA présente la situation au SIAO, et, ensemble, avec la présentation du travailleur social, on va définir une orientation. Le travailleur social repart avec une solution, et on va faire patienter la famille jusqu'à cette orientation. Quand les familles sont déboutées du droit d'asile, le travailleur social qui les accompagne dans le CADA leur

propose d'être hébergées dans l'« abri nuit » dès la sortie de la structure. On peut même demander au CADA de garder les personnes une semaine de plus, jusqu'à ce qu'il y ait de la place dans l'« abri nuit ». C'est une organisation étroite entre les associations pour éviter les sorties sèches. Les associations, comme la Cimade ou la LDH, sont investies pour la situation administrative (régularisation, récépissé). On travaille aussi beaucoup avec la permanence d'accès aux soins de santé (PASS) de Dijon et l'équipe mobile psychiatrie et précarité, on organise la scolarisation des enfants, et on voudrait mettre en place une permanence hebdomadaire avec Coallia, pour être au fait des changements administratifs des familles. ■

Propos recueillis par Céline Figuière

politiques dans leur pays d'origine, s'oppose fermement à cette détection en amont: «Si on n'entre pas dans ces catégories, alors ça veut dire qu'on peut attendre la réponse de l'OFPPA en dormant dans la rue? On demande que tout le monde puisse être hébergé et ça m'inquiète beaucoup de voir que certains présentent les nouveaux critères de vulnérabilité comme une avancée. Cette idée de privilège me débecte. Est-ce que c'est la seule solution qu'ils ont trouvé pour gérer la pénurie d'hébergement?». Au sujet de la réforme en cours, Djamel Chérifi place plutôt ses inquiétudes sur la multiplication de places dans un budget contraint, ce qui, d'après lui, obligerait les gestionnaires comme Coallia à «rogner» sur la qualité de l'encadrement et donc de l'accompagnement, seules variables d'ajustement possibles. «Il faudra être attentif à bien évaluer le coût de l'hébergement d'urgence à l'hôtel. En tant que gestionnaires, on a des inquiétudes sur l'évolution du modèle CADA qui se confirme comme un modèle d'accueil privilégié. On craint qu'il ne reste de l'établissement social que le nom», précise-t-il. Pour Jean-François Dubost, la création de places de CADA serait rentabilisée en une dizaine d'années, lorsqu'il compare les coûts exorbitants des nuitées d'hôtel avec ceux de places pérennes dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile.

LA RÉPONSE, ET APRÈS?

La décision de l'OFPPA peut faire l'objet d'un recours ou d'un réexamen auprès de la CNDA. Mais, pour l'instant l'aspect suspensif du recours n'est pas applicable à tous les demandeurs d'asile, d'où une nouvelle strate dans ce système à double vitesse qu'entend corriger la réforme. À ce jour, au-delà de la réponse définitive à leur demande, les personnes accueillies en CADA bénéficient d'un mois pour quitter la structure, contre deux fois trois mois pour ceux qui auront obtenu le statut de réfugié. Pour n'avoir pas remis à la rue les personnes déboutées du droit d'asile qui étaient accueillies dans le CADA qu'il administrait, Jean-Marie Boutiflat a été contraint de fermer sa structure. Christian était l'un



© Julien Jaulin

d'entre eux. Il a pu y rester trois ans, et a ensuite été admis en structure d'hébergement d'urgence compte tenu de ses problèmes de santé consécutifs aux traumatismes vécus dans son pays d'origine. Malgré plusieurs années de procédure, de recours, plusieurs passages en hôpital psychiatrique, il n'a toujours pas obtenu le statut de réfugié. Régularisé au titre du travail, il continue les démarches pour l'octroi du statut de réfugié. «Quand j'ai quitté Bangui, je n'avais ni les pièces, ni les preuves qu'on m'a demandées ensuite pour faire mon dossier. Je suis parti vite, c'était une question de vie ou de mort, et je ne pensais pas à prendre de papiers qui pourraient servir de preuves pour ma demande d'asile!», raconte-t-il.

Les prochaines discussions parlementaires sur la réforme du droit d'asile, en novembre, préciseront les évolutions des conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France. La FNARS, comme de nombreuses autres organisations, sera vigilante, et proposera des amendements, pour que soient garanties des conditions d'accueil dignes à ceux qui fuient leur pays pour venir en France, qui, rappelons-le, doivent au moins bénéficier d'un hébergement, quelle que soit la suite accordée à leur demande d'asile.

Céline Figuière

UNE NOUVELLE DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Adoptée le 26 juin 2013, la directive «Accueil» vise à garantir à toute personne présentant une demande de protection internationale «un niveau de vie digne et des conditions de vie comparables dans tous les États membres» de l'Union européenne. La France devant transposer cette directive avant juillet 2015, la réforme en cours doit préciser les modalités de cette transposition. Si certaines règles relatives notamment aux possibilités de placement en centre de rétention et aux limitations de la libre circulation des demandeurs d'asile apparaissent très discutables, cette directive constitue sur d'autres aspects une réelle avancée. Elle définit un socle commun de normes et de droits dont doivent bénéficier les demandeurs d'asile quelle que soit la procédure prévue par le droit national: accès aux soins de santé (y compris le traitement des troubles mentaux graves), droit à la scolarité pour les enfants et les mineurs isolés, respect d'unité de la famille, droit à un accès effectif à l'emploi dans un délai de neuf mois à compter du dépôt de la demande d'asile ou encore possibilité d'accéder à une formation professionnelle.

La directive impose, par ailleurs, aux États membres des obligations en termes d'information, de conditions matérielles d'accueil et d'évaluation de la vulnérabilité des demandeurs d'asile.

OBLIGATIONS D'INFORMATION

L'article 5 de la directive oblige les États à délivrer aux demandeurs d'asile, dans les quinze jours suivant le dépôt de leur demande et dans une langue qu'ils comprennent, une information sur les conditions d'accueil dont ils peuvent bénéficier. Ils doivent également être informés sur les organisations et les groupes de personnes pouvant leur apporter une aide ou assurer une assistance juridique spécifique.

DES CONDITIONS MATÉRIELLES D'ACCUEIL

Les États membres sont également dans l'obligation de mettre en place des conditions matérielles d'accueil permettant d'assurer aux personnes sollicitant une protection internationale «un niveau de vie adéquat qui garantisse leur subsistance et

protège leur santé physique et mentale». Les États doivent assurer le logement (ou l'hébergement), la nourriture, l'habillement, ainsi qu'une allocation journalière aux demandeurs d'asile. Ces prestations peuvent être en nature et/ou sous forme d'allocation financière. Dans le cadre de l'hébergement en centre collectif, la directive consacre la possibilité pour les demandeurs d'asile de participer à la vie de l'établissement.

ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ

Enfin, la directive fait de la détection de la vulnérabilité des demandeurs d'asile une préoccupation primordiale pour les États membres. Les conditions d'accueil, doivent dès lors être adaptées aux personnes présentant une fragilité particulières parmi lesquelles les mineurs, les personnes victimes de torture ou de mutilations, les femmes enceintes, les parents isolés, les personnes handicapées ou malades. ■

Katya Benmansour



© Julien Jaulin



L'ACCUEIL EN CADA, UNE PARENTHÈSE

La France compte 23 369 places en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Ils sont seulement un tiers à pouvoir y être accueillis et accompagnés par des travailleurs sociaux pendant la durée de la procédure de demande d'asile. La liste d'attente est longue, et les structures préparent la sortie du CADA dès l'entrée de la personne.

Il y a les règles posées et la situation d'une personne. Respecter les règles à la lettre imposerait aux travailleurs sociaux et aux directeurs de CADA de mettre les personnes à la rue, quand elles n'ont pas trouvé de solutions de logement ou d'hébergement dignes à l'issue de la procédure de demande d'asile. Qu'elle soit positive, avec l'obtention du statut de réfugié ou d'une protection subsidiaire, ou négative avec le rejet de la demande pour les déboutés, la décision de l'OFPPA, ou de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile) implique la fin de l'accueil et de l'accompagnement dans un CADA. Au bout d'un mois pour les déboutés et de trois mois renouvelable une fois, soit six mois, pour les réfugiés. Après avoir accompagné le demandeur d'asile pendant plusieurs mois dans sa requête, avoir écouté son parcours d'exil, ses attentes et espoirs dans un pays qu'il découvre à peine, le travailleur social doit trouver les mots pour lui signifier un éventuel retour dans

son pays d'origine. Rien de simple. Surtout lorsque l'on s'adresse à une personne exilée, qui a parfois dû fuir son pays sous la menace et tout recommencer. Certains directeurs de CADA ne peuvent s'y résigner. Jean-Marie Boutiflat, ancien directeur du CADA Toits du Monde d'Orléans en fait partie. Ayant hébergé plusieurs personnes déboutées du droit d'asile au-delà d'un mois dans son CADA, il s'est vu infliger des sanctions financières de la part de la préfecture qui l'ont contraint à fermer sa structure, au mépris des principes d'accueil inconditionnel et de continuité. Au foyer Claude Quancard près de Bordeaux, la préparation de la sortie du CADA se fait dès l'arrivée des personnes, et si le travailleur social en parle régulièrement avec elles, l'annonce du départ se précise dès la réception de la réponse de l'OFPPA ou de la CNDA, mais, à ce stade, par l'intermédiaire de l'adjoint de direction. «On a souhaité épargner l'équipe au moment de la sortie des

personnes déboutées du droit d'asile, c'est un moment difficile à gérer. Tout se mélange dans leur esprit à ce moment-là, elles se demandent où dormir, où manger...», explique Pierre Liéval, adjoint de la direction du CADA, qui fait le relais avec le SIAO pour s'assurer qu'elles bénéficieront de trois nuits à l'hôtel au moment de la sortie du CADA.

L'ACCOMPAGNEMENT EN CADA, UN ATOUT POUR LA SUITE

Jean-Claude Savino, travailleur social au foyer Claude Quancard, accompagne les personnes en demande d'asile, mais les suit également après la réponse de l'OFPPA. L'équipe sociale est présente et les conseille au moment de l'arrivée du courrier pour rappeler le discours d'accueil sur le début et la fin de prise en charge dans la structure. «Le délai d'attente pour entrer dans un CADA est de 11 mois en moyenne, en sachant que la prise en charge dure en moyenne

19 mois. Nous devons leur expliquer que d'autres personnes attendent cette place depuis longtemps. On essaie de responsabiliser les personnes qui ont obtenu le statut, pour éviter que leur situation ne stagne, même si elles peuvent rester encore 6 mois», dit-il. Mais il reconnaît que l'équipe sociale garde un lien avec certains réfugiés pendant plusieurs années, parfois, pour leur donner un «coup de main» de temps en temps. Pour leur permettre d'acquiescer une autonomie le plus rapidement possible, les travailleurs sociaux insistent dès l'arrivée de la personne sur l'importance des activités liées à l'intégration dans la société, telles que les sorties culturelles, les réunions d'information, ou les réunions sur la procédure de régularisation. «Avoir pris des cours de français peut être un élément favorable dans l'étude d'une demande de régularisation, par exemple», précise Pierre Liéval. ■

Céline Figuière

INTERVIEW
DE **TOBIE NATHAN**

Tobie Nathan, aujourd'hui professeur émérite, a créé en 1993 le Centre Georges Devereux destiné à la prise en charge sociale et psychologique des familles migrantes, à Paris. Psychologue, spécialiste en ethnopsychiatrie, il s'est occupé de patients migrants pendant toute sa carrière. Il a dirigé l'UFR de psychologie et l'Institut d'Enseignement à Distance de l'université Paris 8. Il a aussi été diplomate en Afrique pendant une dizaine d'années. Désormais à la retraite, il dispense un cours intitulé «Psychologie et politique» aux étudiants de Sciences Po Paris.

Qu'est-ce que l'ethnopsychiatrie?

«**Tobie Nathan:** Les médias ont beaucoup parlé de l'ethnopsychiatrie au moment de la sortie du film «*Jimmy P. psychothérapie d'un indien des plaines*», réalisé par Arnaud Desplechin. Il met en scène la thérapie d'un indien de la tribu Blackfoot par Georges Devereux qui a utilisé cette méthode de travail, l'ethnopsychiatrie, pour la première fois. C'est aussi le récit de la rencontre de deux personnes traumatisées par la guerre et venant chacune d'un «non lieu», l'un est indien issu des réserves américaines, et l'autre juif hongrois originaire de Roumanie et immigré en Amérique. Ce film est tiré d'un livre de 600 pages, intitulé «*Réalité et rêve*» dans lequel Georges Devereux explique d'abord sa trajectoire théorique puis donne le compte rendu intégral des 83 séances de psychothérapie. Au tout début, le thérapeute demande au patient: «*Quel est ton nom? Que veut-il dire?*». Et l'autre lui répond: «*Celui dont tout le monde parle*». Eh bien, l'ethnopsychiatrie c'est ça! On reçoit quelqu'un qui provient d'un monde éloigné et on lui demande de nous parler de la même manière qu'il l'aurait fait au chaman de sa tribu. J'ai été dans cette interface durant toute ma carrière et avec chacun des migrants que j'ai suivis. Cette interface tient aussi du malentendu, puisqu'il est évident qu'on ne pourra tout savoir du monde de l'autre. Mais la vérité est tout de même que si on travaille avec lui dans sa langue; si on part à la recherche des ressources thérapeutiques de sa culture, la thérapie est plus adaptée, et donc plus efficace. C'est précisément dans cet «*inter-*



monde», fait d'incertitudes, où j'apprends autant que j'écoute que j'ai travaillé toute ma vie. Georges Devereux l'a fait une fois, avec Jimmy Picard, l'indien Blackfoot du livre dont nous parlions, et moi des centaines de fois ensuite, tâchant d'élaborer une méthode, et surtout, en m'entourant d'autres cliniciens, d'experts et d'interprètes. Quand j'ai créé le centre Georges Devereux, je recevais les familles migrantes en consultation le vendredi matin à l'hôpital Avidenne, dans le service de psychiatrie alors dirigé par le Pr Lebovici, puis quand j'ai été nommé professeur, dans les locaux de l'université Paris 8. Nous nous retrouvions en petit groupe, avec les cliniciens, les interprètes et toute la famille de la personne en souffrance. Nous ne traitons pas une personne, mais un problème — et tout le monde y participait, patient, famille et professionnels. Aujourd'hui, le centre n'est plus à Paris 8, à Saint-Denis, mais boulevard Sébastopol à Paris. Nous sommes habilités par la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) et je poursuis mon travail d'expertise auprès des tribunaux. L'ASE (Aide sociale à l'enfance) fait aussi appel à nous et, de fait, nous travaillons beaucoup avec les mineurs isolés sans papiers.

Y a-t-il plusieurs récits de vie pour une même personne?

T.N.: Une personne qui a fui son pays pour venir en France ne racontera pas forcément la même chose si elle parle à quelqu'un qui connaît son monde, ou à quelqu'un qui ne le connaît pas. Il faut déconstruire ce qu'on appelle «*les aro-bases*», des récits mensongers appris par cœur pour correspondre aux critères de l'octroi d'asile. On entend raconter la même histoire par des réfugiés qui pensent que c'est ainsi qu'ils obtiendront leur titre de séjour. Si on veut véritablement les aider, il faut accéder à leur monde véritable. Et on a besoin de beaucoup de temps pour savoir pourquoi quelqu'un a fui son pays. Souvent, les travailleurs sociaux sont désemparés devant le mensonge.

On se trouve confronté à ce type de problèmes lorsqu'on reçoit par exemple des «*enfants sorciers*» congolais. Il leur est très difficile de raconter que, là-bas, ils ont été accusés de sorcellerie, battus, jetés à la rue avant de parvenir à s'enfuir. Il faut

aussi comprendre qu'ils adhèrent eux-mêmes à ce type d'accusations; qu'ils se vivent comme incarnant cette malédiction. Ils savent aussi que ce type de récit nous est totalement étranger. Alors ils mentent. Ils nous racontent une tout autre histoire. Il faut beaucoup de patience, et aussi de confiance, avant de reconstituer le véritable parcours de ces gamins.

D'après vous, le modèle d'intégration à la française est-il dans l'erreur?

T.N.: J'ai tiré la sonnette d'alarme il y a bien longtemps. Dans l'intégration à la française, on s'est fourvoyé de deux façons. D'abord en pensant que les gens sont en rupture ou cherchent à l'être, parce que nous avons l'habitude de penser les personnes comme des nomades isolés. Nous pensons le sujet contre son monde. Notre modernité est celle des communautés. Les migrants ne cherchent pas à être transplantés, ils essaient et gardent le contact avec les milieux d'origine. Ils sont reliés par internet, par le téléphone, la télévision... On a longtemps pensé, en France, que les migrants, une fois transplantés, échangeaient leur culture d'origine contre la nouvelle, celle du pays d'accueil. De nos jours, ce ne sont pas de telles migrations, mais de nouvelles qui tiennent plus de la diaspora.

Quant aux réfugiés, aux demandeurs d'asile, une fois obtenu leur statut — et on sait après quelles démarches! —, ils se sentent souvent coincés. Quelque peu rassurés sur leur avenir, d'un côté, l'impossibilité du retour, la rupture des liens avec leur communauté, les plongent dans des contradictions insolubles.

Le second problème posé par l'intégration à la française est plus théorique. Nous avons véhiculé une pensée selon laquelle l'appartenance à une culture serait contingente, qu'on pourrait la troquer contre une autre, comme ça, du jour au lendemain, selon son désir, comme on changerait de vêtement. Les adultes ne changent pas de culture ainsi! Je travaille quant à moi avec l'idée que je dois leur donner tout ce que je sais tout en préservant leurs attachements, à leur langue, leurs traditions, leur famille — parce que ce sont leurs richesses. ■

Propos recueillis par Céline Figuière

EN
PREMIÈRE LIGNE

C'est un matin comme les autres devant le numéro 44 de la rue Planchat. Une quinzaine de personnes attend l'ouverture des portes de la CAFDA (coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile) à Paris, une pochette bleue à la main. Les traits sont tirés, les enfants à peine réveillés. Certains ont traversé Paris, logés à l'hôtel en banlieue parisienne. Mais le plus long voyage aura été pour arriver en France, à partir d'Inde, du Bangladesh, de Russie ou du Congo. L'adresse de la CAFDA est en effet donnée par les passeurs ou des connaissances avant l'arrivée en France, et pour certaines familles, il s'agira du seul repère dans ce pays inconnu. Romain Bourreau est assistant social, et il reçoit ce matin un couple venu du Bangladesh avec leur petit garçon de cinq ans. S'enchaînent alors

les questions essentielles, répétées par le traducteur, afin de faire une première évaluation sociale de la situation de la famille arrivée à Paris il y a tout juste un mois. L'itinéraire est détaillé, et les motifs du départ du Bangladesh exposés. Le père, un commerçant impliqué à tort dans une histoire de meurtre et de drogue, était surtout un opposant au régime. Ils ont préféré fuir, de peur que la vie de leur fils ne soit en danger. Ils dorment dans un Formule 1 de Vitry ●●●

EN
PREMIÈRE
LIGNE

© Julien Jaulin

●●● depuis quelques jours et espèrent obtenir le statut de réfugié en France. Pour ce premier rendez-vous, Romain veille à donner le plus d'informations possible, même s'il sait d'expérience que la maîtrise de la procédure de demande d'asile prendra du temps. « À la fin de chaque rendez-vous, ils savent quand ils reviennent. Cela rassure les personnes et relativise la notion d'urgence », explique Marie Paindorge, directrice de la CAFDA. Romain leur remet en effet une convocation pour qu'ils assistent à un atelier collectif quelques jours plus tard, où leur seront répétées toutes les informations essentielles. De primo-arrivants, les membres de cette famille font maintenant partie des personnes prises en charge à la CAFDA. Les avantages sont concrets : création d'une domiciliation postale, dossier de couleur, chèque service de cinq euros pour manger. Après l'atelier, ils recevront un kit hygiène (dentifrice, brosse à dents, savon, protection mensuelle, shampoing...) et 30 euros par personne. Le père reçoit ces informations avec le sourire mais s'inquiète de voir que le premier rendez-vous avec un gynécologue ne puisse être organisé dans de plus brefs délais. Sa femme est enceinte de quelques mois et n'a pas encore subi d'examen.

Les couleurs des dossiers, une pour chacun des jours de la semaine, font partie d'un système d'organisation globalement revu depuis

l'arrivée de la nouvelle directrice en 2012. « Les travailleurs sociaux de la CAFDA sont une interface entre les familles et l'institution qui accorde, ou pas, le statut de réfugié. On s'emploie donc à poser clairement, et dès les premiers rendez-vous, ce que l'on est en mesure de faire pour elles et ce qui ne relève pas de nous », poursuit Marie Paindorge.

« C'EST DUR D'ÊTRE L'UN DES VISAGES DE CE SYSTÈME-LÀ »

Les travailleurs sociaux reçoivent donc quarante personnes par jour, en plus des rendez-vous déjà pris pour le suivi administratif ou l'ouverture des droits sociaux des familles, et celles-ci ne peuvent venir aux permanences que le jour correspondant à la couleur de leur pochette. Une manière aussi de responsabiliser les familles demandeuses d'asile en leur laissant le soin de veiller sur leurs propres documents administratifs, même si l'équipe photocopie les plus importants.

L'URGENCE, PUIS L'ATTENTE...

Les départs sont souvent précipités, et des récits de paquetages faits à la hâte avant de fuir, Emilie Chevrier en a entendu de nombreux. Elle fait partie des six rédacteurs du

service, anglophone et russophone, comme ses collègues. Si tout se passe bien, la famille qu'a rencontrée Romain ce matin, verra l'un des rédacteurs dans trois mois environ, une fois le premier rendez-vous à la préfecture passé. Quand ils rencontrent Emilie, les demandeurs d'asile ont déjà le dossier de l'OFPPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) entre les mains. Ils travaillent ensemble sur le « récit », qu'ils mettent à l'écrit pour préparer l'entretien oral avec l'officier de protection de l'OFPPRA. « Exiger que le récit soit écrit, et de plus en français, crée de nombreuses disparités entre les demandeurs d'asile. Nous pouvons aider ceux qui parlent français, anglais et russe mais les autres doivent payer eux-mêmes un traducteur à l'étranger », dit-elle. Ils arrivent donc dans son bureau après « des mois de galère », et lui racontent ce qu'ils ont vécu « là-bas » mais aussi « ici ». Avec Emilie, ils peuvent parler simplement et profitent de ce temps d'écoute bienveillant et attentif. Elle ne notera pas tout, puisque seuls les motifs du départ seront pris en compte lors de l'entretien de l'OFPPRA, mais elle ne les coupe pas lorsqu'ils décrivent le périple qu'ils ont accompli pour venir en France. « Les femmes africaines par exemple vont me décrire la traversée qui a été un moment très important pour elles », poursuit Emilie, qui travaille ensuite à déconstruire les ●●●



●●● mensonges et idées reçues sur la vie en France et les solutions proposées aux demandeurs d'asile. Puis sa mission consiste à traduire leur récit, les documents de preuve, et exposer les motifs de la demande mais également les raisons qui excluent une possibilité de retour dans leur pays d'origine. Ensemble, ils mettront plusieurs heures à constituer ce dossier, sans savoir exactement si les officiers de protection de l'OFPPRA le liront réellement... regrette Emilie.

...ET PARFOIS L'ERRANCE

La CAFDA, une des entités de l'association CASP (Centre d'action sociale protestant), accompagne les familles demandeuses d'asile avec un cadre de services définis lorsqu'il s'agit de la procédure, mais « à la carte » en matière de besoins sociaux. « Le public n'est pas forcément précaire socialement, mais il a besoin d'un appui, de décoder le fonctionnement administratif. Finalement, ils sont dans l'ensemble assez autonomes, mais quelques-uns sont vraiment vulnérables », explique Marie. Ceux qu'ils appellent « les Dublin », par exemple, qui doivent soit retourner dans le premier pays européen qu'ils ont traversé pour faire leur demande d'asile, soit attendre six mois que la France étudie leur dossier. « Mais en attendant ils n'ont droit à rien et sont de plus en plus découragés », dit Emilie.

La CAFDA a un partenariat avec le Samusocial de Paris, pour une mise à l'abri systématique des familles, qui peuvent être hébergées dans toute l'Ile-de-France. Pour certaines familles que reçoit Emilie, les conditions de vie en France sont tellement mauvaises que la procédure « passe même à la trappe » pendant le rendez-vous. « Il y a un réel décalage entre les espoirs des gens que je vois et la réalité de la vie ici. Les taux d'accord de l'OFPPRA sont très faibles par rapport aux situations que j'entends. Tout dysfonctionne et notamment l'hébergement. C'est dur d'être l'un des visages de ce système-là », reconnaît Emilie.

Dans l'après-midi, une foule de personnes attend dans la cour. C'est la distribution du courrier, qui amène son lot de bonnes ou de mauvaises nouvelles administratives. Quand les familles reçoivent une réponse négative, elles sont reçues par l'assistant social qui leur explique que la prise en charge de la CAFDA prendra fin un mois plus tard, et qui fait une évaluation sociale de sortie.

Pour les autres, c'est le service réfugié du CASP qui prendra la relève de l'accompagnement. Débutera alors un autre parcours vers l'insertion, simplifié par ce nouveau statut, mais tortueux. ■

Céline Figuière

ENTENDRE LES TRAUMATISMES DE LA MIGRATION

Les souffrances psychiques, engendrées par un parcours de migration souvent long et une arrivée dans un pays d'accueil, sont multiples et complexes à appréhender. Pourtant, les demandeurs d'asile et réfugiés sont aujourd'hui peu nombreux à bénéficier d'un accompagnement en santé mentale. Pour pallier ce manque d'accès aux soins psychiatriques et soutenir les professionnels de l'accompagnement social qui sont confrontés à ces populations très vulnérabilisées, des associations et réseaux se mobilisent.



«LA SOUFFRANCE EMPRUNTE DES VOIES DIFFÉRENTES EN FONCTION DU MILIEU SOCIAL, FAMILIAL OU CULTUREL DES PATIENTS, OU ENCORE DU CONTEXTE GÉOPOLITIQUE QUI LES A AMENÉS À QUITTER LEUR PAYS»

**DR CLAIRE MESTRE
DE L'ASSOCIATION MANA**

Depuis 1994, la consultation transculturelle du CHU de Bordeaux, en convention avec l'association Mana, assure des soins psychothérapeutiques à destination des populations migrantes. Leur finalité : proposer un temps d'écoute, de dialogue et de médiation offrant une réelle prise en compte du contexte de la souffrance des patients, dont plus de la moitié sont des demandeurs d'asile, pour certains victimes de torture ou de répression politique. « Pour que les troubles de la santé mentale soient bien soignés, il faut d'abord qu'ils soient bien évalués », argumente le Dr Claire Mestre, psychiatre et anthropologue, fondatrice de l'association Mana. « Il y a bien sûr la problématique de la langue, mais également celle des modes d'expression de la souffrance, qui emprunte des voies différentes en fonction du milieu social, familial ou culturel des patients, ou encore du contexte géopolitique qui les a amenés à quitter leur pays », poursuit-elle. L'équipe de soins est donc pluridisciplinaire, une dizaine de psychologues, d'anthropologues, accompagnés d'interprètes et de stagiaires - l'association étant centre de formation - suivent en moyenne 150 à 200 personnes chaque année, orientées par les professionnels du secteur de la santé et du social. L'association multiplie également les

actions à l'extérieur : présence d'une équipe de prévention santé dans un quartier défavorisé de Bordeaux ; actions de formation et d'accompagnement d'interprètes au CHU de Bordeaux ; co-création du réseau Réséda en faveur des exilés victimes de torture et de violence politique. Autant d'actions visant à favoriser l'accès aux soins des populations migrantes.

SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS

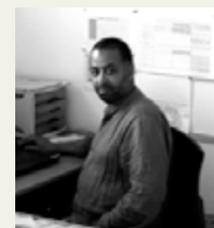
Au sein du réseau Samdarra, basé en Rhône-Alpes, si l'objectif est le même, c'est directement aux professionnels, soignants et travailleurs sociaux, que l'on s'adresse. « Nous intervenons en seconde ligne, en soutien aux professionnels. L'objectif est de créer du lien entre eux, notamment entre les différents champs d'intervention, pour répondre à un certain isolement, lié en partie aux clivages entre les institutions concernées. Nous organisons par exemple des groupes thématiques, des temps d'échanges de pratiques, des séminaires cliniques, outils qui visent à prendre soin des pratiques professionnelles », explique Malorie Benkorichi, psychologue et chargée de projets. Dans la même optique, un annuaire régional qui recense les ressources utiles dans le champ de la santé mentale des demandeurs d'asile a été créé et une permanence téléphonique instaurée. Les professionnels peuvent y évoquer les difficultés rencontrées dans une équipe, autour d'un suivi, obtenir des informations sur les possibilités d'orientation, ou être mis en lien avec d'autres partenaires. L'information du grand public est également une préoccupation. Des outils pédagogiques tels que des films d'animation retraçant le parcours des demandeurs d'asile, sont mis à disposition. Ces trois dernières années, le réseau a aussi mis l'accent sur son soutien aux acteurs de la psychiatrie publique, régulièrement en difficulté face aux problématiques spécifiques et complexes des demandeurs d'asile. Un travail au long cours, indispensable face au constat des professionnels de CADA qui accueillent des personnes de plus en plus abîmées psychologiquement et physiquement. ■

Laure Pauthier

+ Plus d'informations :
• www.cliniquetransculturelle-mana.org/
• reseaureda.wordpress.com
• www.samdarra.fr

Reconnu réfugié, et après ?

Rencontre avec Jamal Ouggourni, conseiller en insertion sociale et professionnelle auprès des réfugiés au pôle demandeurs d'asile géré par l'association Passerelles à La Roche-sur-Yon.



Comment fonctionne le service d'accompagnement destiné aux personnes réfugiées ?

Jamal Ouggourni : Le service AISPR (Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des réfugiés) a vu le jour

en juillet 2009, en réponse à une demande de l'État qui constatait les difficultés d'insertion des personnes réfugiées. Dès l'obtention de leur statut, les réfugiés sont convoqués par l'OFII à une première demi-journée pour signer le contrat d'accueil et d'intégration (CAI), puis à une seconde demi-journée intitulée « formation civique » au cours de laquelle ils reçoivent des informations sur le fonctionnement et l'organisation de l'État français ainsi qu'une présentation des institutions et des valeurs de la France. C'est trop peu. Certains réfugiés pensent que l'obtention de la protection est le sésame qui ouvre toutes les portes, il faut leur rappeler que ce n'est pas une fin en soi, que leurs problèmes ne vont pas se régler d'un coup. Il est donc nécessaire de leur expliquer qu'ils ont des droits mais aussi des devoirs. C'est tout un apprentissage des codes du travail en France et du mode de vie en général. Ils ont parfois du mal à comprendre pourquoi il faut prendre une assurance scolaire pour les enfants, remplir une déclaration de revenus, rédiger une lettre de motivation, un CV pour postuler à un emploi, et signer un contrat. Pour les accompagner au mieux, nous proposons plusieurs ateliers collectifs, l'un consacré à la recherche d'emploi, une fois par semaine, et d'autres tous les 15 jours sur des thématiques spécifiques au logement, aux enfants... Il s'agit de leur proposer un accompagnement global, l'insertion professionnelle ne pouvant pas se faire indépendamment de l'insertion sociale.

Une fois que la personne accepte l'accompagnement, on signe avec elle un contrat d'engagement réciproque d'une durée de 24 mois maximum. Elle s'engage à participer activement à son projet d'insertion en s'investissant dans toutes les démarches nécessaires (tant au niveau du logement que de

l'emploi). De notre côté, nous assurons un accompagnement dans la recherche d'emploi, de logement, et facilitons leurs démarches auprès des services de l'État ou départementaux. Certains refusent d'adhérer au projet, mais ils reviennent souvent quelques mois après. Depuis janvier 2014, nous avons 95 personnes dans la file active, soit plus de 200 familles.

Quels sont les obstacles rencontrés par les personnes réfugiées ?

J.O. : La langue représente le principal frein à l'insertion sociale et professionnelle. Peu de bailleurs sociaux appliquent les textes relatifs à l'accès prioritaire des réfugiés au logement social. Quant aux bailleurs privés, dès qu'on leur dit que le logement est destiné à une famille de réfugiés, ça « coince ». Ils ont peur de ne pas être payés ou bien de dégradations dans le logement. Du coup, on est souvent obligé de faire de la sous-location

« CERTAINS RÉFUGIÉS PENSENT QUE L'OBTENTION DE LA PROTECTION EST LE SÉSAME QUI OUVRE TOUTES LES PORTES, IL FAUT LEUR RAPPELER QUE CE N'EST PAS UNE FIN EN SOI. »

pour les personnes. Ce n'est pas éducatif, elles ne se sentent pas chez elles et elles ne s'investissent ni dans leur logement, ni dans leur quartier. Le problème de la langue se pose aussi dans les relations avec les administrations. Que ce soit à Pôle emploi, à la CAF, à la CPAM..., quand les personnes se déplacent seules, elles sont parfois confrontées à une incompréhension de la part des agents d'accueil qui retardent, voire gèlent les dossiers. C'est pourquoi nous proposons un accompagnement physique, pas en tant qu'interprète mais bien en tant que médiateur. Quand on ne maîtrise pas la langue, l'accès à l'emploi et à la

formation est aussi très difficile. En 2010, l'association a signé une convention de coopération avec Pôle emploi. Ainsi, je les reçois comme le ferait un conseiller Pôle emploi sauf que je prends plus de temps et que je connais leur situation, j'envoie ensuite un rapport à Pôle emploi, cela évite les radiations inutiles.

Il y a également la problématique des diplômes non reconnus. Un nombre important de notre public est hautement qualifié (infirmières, ingénieurs, juristes, économistes...) mais ne peut exercer son métier. Au sentiment de la disqualification sociale, s'ajoute celui de la disqualification professionnelle. Il est essentiel de mener un travail de sensibilisation et d'information auprès des institutions - services sociaux départementaux - et des partenaires privés, tels que les employeurs ou les bailleurs privés, qui méconnaissent le public réfugié. Il faut prendre du temps, c'est très lent car il y a une crainte des étrangers, et beaucoup de préjugés.

Quelles sont vos pistes de travail pour faciliter leur insertion ?

J.O. : Nous avons fait une demande sur le nouveau Fonds asile, migration et intégration afin de lancer, en partenariat avec l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (ANAF), une action d'orientation à visée professionnelle dans le secteur du bâtiment intégrant le FLI (français langue d'intégration). En parallèle, nous souhaitons mettre en place un observatoire des politiques d'intégration des réfugiés dans le département, ainsi que des ateliers de redynamisation pour favoriser le montage de projets portés par les personnes elles-mêmes. Enfin, nous envisageons de développer la notion de « personne ressource » vis-à-vis des partenaires institutionnels ou privés car nous sentons qu'il y a une demande. Nous sommes régulièrement sollicités par les travailleurs sociaux du secteur sur divers sujets (réunification familiale, droits des réfugiés, statuts...), à terme l'idée serait même de leur proposer des formations spécifiques. ■

Propos recueillis par Laure Pauthier

RESPECTER LES DROITS FONDAMENTAUX DES DEMANDEURS D'ASILE

La réforme de l'asile intervient à la suite de la refonte du régime d'asile européen commun (RAEC), obligeant les États membres à modifier leur réglementation avant juin 2015. Les nouvelles directives relatives aux conditions d'accueil des demandeurs d'asile et aux procédures d'asile obligent les États membres notamment « à assurer en toute circonstance l'accès aux soins médicaux et à un niveau de vie digne à tous les demandeurs d'asile (...) ainsi qu'une offre d'hébergement qui offre un niveau de vie adéquat ». Leur mise en œuvre doit être l'occasion d'une harmonisation européenne des procédures d'asile garantissant un haut niveau de protection dans tous les États membres. La France est donc attendue par l'Europe et les acteurs sur cette transposition.

La mise en place d'une concertation nationale en 2013 sous l'égide de deux parlementaires, Valérie Létard et François Touraine, a permis aux associations de participer à la réflexion sur ce nouveau modèle. Un rapport a été rendu à la suite de ces travaux mais il ne prend pas véritablement en compte les demandes des associations qui ont pourtant réussi à se fédérer en collectif en proposant un modèle qui garantisse effectivement le droit des demandeurs d'asile et bénéficiaires d'une protection internationale. Le projet de loi sur la réforme de l'asile présenté en Conseil des ministres le 25 juillet 2014 fixe un modèle qui présente certaines avancées sur la garantie du droit d'asile en France en termes de procédure. Cependant, il présente des reculs inacceptables sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile. En raccourcissant les délais de procédure, en permettant un accueil de tous les demandeurs d'asile au sein de structure d'hébergement, en prévoyant un recours suspensif pour tous les demandeurs d'asile et en supprimant la domiciliation comme condition d'accès à la procédure d'asile, le projet de loi va dans le bon sens. Encore faut-il que ces évolutions soient entourées de garanties permettant le respect des droits fondamentaux des demandeurs d'asile. Il s'agit notamment de la garantie du droit à la domiciliation et de l'inter-ministérielle sur la gestion des dispositifs d'accueil des demandeurs d'asile ainsi que de la création massive de places d'hébergement en CADA.

UNE ORIENTATION CONTRAINTE

L'axe central de la réforme est articulé autour de la mise en place d'un schéma national d'orientation directif des demandeurs d'asile. Celui-ci vise à orienter un demandeur d'asile arrivant sur un département vers un lieu d'hébergement (CADA ou autre lieu d'hébergement) selon un schéma défini nationalement. Ce lieu pourra être le lieu d'arrivée ou, faute de places disponibles, un autre département parfois très éloigné. L'avis du demandeur d'asile n'est pas sollicité dans cette orientation et aucune garantie n'est prévue dans le projet de loi pour que la proposition prenne en compte l'état de santé, la composition familiale, un accompagnement adapté et plus globalement l'adaptation aux besoins des personnes. En cas de refus de la part du demandeur d'asile, celui-ci sera exclu d'un ensemble de droits et dispositifs (notamment l'accueil

en CHRS et d'une allocation de subsistance). Seule une orientation vers l'hôtel, sans mesure d'accompagnement sera alors possible via le 115. Cette disposition contrevient non seulement à la garantie du droit d'asile mais également à l'accueil inconditionnel défendus par la FNARS.

LE RÔLE DES ASSOCIATIONS MIS EN DANGER

Le projet de loi impacte également les missions des associations à l'égard des demandeurs d'asile puisqu'il vise à instaurer un régime d'hébergement sous contrainte et sous surveillance qui peut conduire à dénaturer les missions d'action sociale des CADA. En renforçant la surveillance des demandeurs d'asile et des déboutés, en permettant l'interpellation des déboutés dans les structures d'hébergement (prévue par le projet de loi immigration) et en imposant aux associations d'agir au nom et pour le compte de l'État dans leur mission d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile, les travailleurs sociaux et les associations vont être mis en porte-à-faux dans leurs missions d'action sociale. La relation de confiance entre l'intervenant social et un demandeur d'asile est pourtant un principe fondamental à la base du travail social et doit guider ses principes d'intervention.

La FNARS défend, dans la tradition associative française, le fait que les centres d'hébergement sont des lieux refuges « sanctuarisés ». Le travail social auprès de tous les migrants doit ainsi être un principe garanti et reconnu par les pouvoirs publics. C'est à ces conditions que les associations pourront continuer à accueillir et accompagner dignement les migrants dans le respect des valeurs de solidarité, d'égalité de traitement, et d'accueil inconditionnel. 

Marion Lignac



© Julien Jaulin

« LA FNARS DÉFEND, DANS LA TRADITION ASSOCIATIVE FRANÇAISE, LE FAIT QUE LES CENTRES D'HÉBERGEMENT SONT DES LIEUX REFUGES "SANCTUARISÉS". »

LA FNARS ET LE COLLECTIF « ASILE »

La réforme de l'asile, dans ses objectifs ambitieux qu'elle propose, doit nécessairement faire participer l'ensemble des acteurs concernés dans l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des demandeurs d'asile et bénéficiaires d'une protection internationale. Tout au long de la concertation nationale pour la réforme de l'asile qui s'est tenue au second semestre 2013, la FNARS a animé un collectif d'associations participant aux différents groupes de travail mis

en place par les députés Létard et Touraine. Ce collectif a eu pour objectifs non seulement de permettre à chacune des organisations représentées à la concertation nationale d'être informées de l'évolution des différents travaux de la concertation mais surtout d'être en mesure d'échanger entre associations sur les évolutions de la réforme afin de porter des messages communs. Des positionnements collectifs ont pu être ainsi co-signés par plus d'une quin-

zaine d'associations pour présenter le modèle d'une réforme aboutie. Le projet de loi relatif à l'asile ne prend pas véritablement en compte ces propositions associatives ce qui a justifié l'importance du maintien de ce collectif tout au long de la discussion parlementaire du projet de loi. Cette coordination des associations a pour objectif de faire évoluer le texte devant les assemblées en mutualisant les travaux de chacune des organisations. 

© Julien Jaulin



VUE D'AILLEURS

LE DROIT D'ASILE À L'ÉPREUVE DE L'EUROPE

INTERVIEW DE **MARIE-LAURE BASILIEN-GAINCHE**
professeure de droit public à l'université Jean Moulin Lyon III et membre de l'Institut universitaire de France.



Quelle est la place du droit d'asile dans les politiques européennes d'immigration?

Marie-Laure Basilien-Gainche: Il existe bien une place pour le droit d'asile dans les politiques européennes d'immigration. Mais c'est bien là le problème. En effet, le droit d'asile est un droit reconnu comme fondamental qui renvoie à un devoir pour les pays d'accueil, qui est lié non seulement à un impératif moral (offrir un refuge à celui qui est chassé de son pays), mais encore à des obligations juridiques posées au niveau international, régional et national (accorder une protection à celui qui ne peut la demander à son État national). Or, les politiques d'immigration ont pour objet la gestion des flux migratoires via le contrôle aux frontières extérieures de l'Union européenne. Par conséquent, placer la question de l'asile dans les politiques d'immigration revient à subordonner la garantie d'un droit fondamen-

tal de l'individu à des méthodes managériales de gestion des flux de migrants, autrement dit à lui dénier son caractère fondamental, et même son statut de droit.

La politique européenne en matière d'asile va-t-elle dans le bon sens?

M-L.B-G.: La réforme de l'asile que proposait la Commission européenne allait prudemment dans le bon sens d'une meilleure protection des demandeurs d'asile. Mais les réticences et les résistances des États membres ont eu raison de ces bonnes intentions. Finalement, le régime d'asile européen commun qui se compose de cinq textes adoptés entre 2011 et 2013 est plus que décevant. D'abord, solliciter la protection internationale est toujours difficile pour un ressortissant de pays tiers, notamment parce que le règlement Dublin III permettant de déterminer l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile repose sur la présomption que tous les États membres vont traiter la demande et le demandeur de la même manière, ce qui est une fiction critiquable et délétère. Ensuite, se voir reconnaître la protection internationale est toujours plus difficile pour ces étrangers qui ont fui les persécutions: les procédures d'examen deviennent prioritaires, presque expéditives, dès lors que la demande est considérée comme irrecevable ou infondée, ce qui peut être très fréquemment le cas puisqu'un soupçon de fraude pèse désormais sur tout demandeur d'asile. De manière subreptice, entre les lignes des dispositions, c'est la représentation d'un deman-

deur d'asile criminel ou terroriste potentiel qui apparaît. Cela est préoccupant.

Les normes européennes peuvent-elles tout de même tirer vers le haut l'accueil des demandeurs d'asile en France?

M-L.B-G.: Oui. Car le traitement des demandes d'asile et l'accueil des demandeurs d'asile est en France beaucoup moins performant que les autorités nationales l'affirment, beaucoup moins respectueux des droits des migrants que les normes européennes ne l'imposent. En particulier, ces normes, telles que la Cour de Luxembourg les interprète, sont porteuses de grandes potentialités pour l'amélioration des conditions réservées aux demandeurs d'asile. Je pense ici à la décision rendue le 7 février 2014 par la Cour de Justice de l'Union européenne dans l'affaire *Saciri*: tous les demandeurs d'asile, y compris ceux faisant l'objet d'un transfert Dublin, doivent recevoir des allocations «suffisantes pour garantir un niveau de vie digne et adéquat pour la santé ainsi que pour assurer la subsistance des demandeurs d'asile en leur permettant de disposer notamment d'un logement, le cas échéant, sur le marché privé de la location». Il suffit de comparer le montant journalier de l'Allocation temporaire d'attente (11,35€ par jour par personne adulte) au prix des loyers en région parisienne, pour voir tout le chemin que le droit français a à accomplir pour être conforme au droit européen! ■

Propos recueillis par Samuel Le Floch

CONSEILLER EN INSERTION EN MISSION LOCALE



Annie-Françoise Garnier et Guillaume Lacharme sont conseillers en insertion professionnelle. À Moulins et à Marseille, ils coordonnent le dispositif «garantie jeunes» dans leur mission locale, choisie parmi les dix sites d'expérimentation de ce nouveau dispositif.



Quel est votre parcours professionnel?

Annie-Françoise Garnier: Je travaille à la mission locale de Moulins depuis 2013. Après un BTS de Moulins, j'ai travaillé sur des projets accompagnement en chantier d'insertion, puis dans des organismes de formation. Ensuite, je suis devenue conseillère en insertion, et je me suis spécialisée sur le dispositif de la garantie jeunes grâce à la formation dispensée par la DGEFP (direction générale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) qui comprend différents modules d'une semaine: un module 1 sur les compétences fortes et un module 2 sur l'entreprise. La directrice et la responsable entreprise de la mission locale de Moulins ont participé à la

construction du module 2. La mission locale de Moulins fait partie des sites d'expérimentation pour la mise en œuvre du dispositif.

Guillaume Lacharme: Après un bac ES, j'ai fait des études de médecine, mais je ne suis pas allé jusqu'au bout. J'ai un peu travaillé comme aide-soignant, dans un centre hospitalier en Bourgogne, puis dans des maisons de retraite, des maisons d'accueil spécialisées. J'ai changé de secteur parce que je me suis rendu compte que je n'étais pas vraiment intéressé par le soin, je voulais aller sur le social. J'ai donc passé le titre professionnel de conseiller en insertion professionnelle en 2012, et pendant cette formation j'ai fait un stage en mission locale où j'accompagnais la référente des mineurs incarcérés. Ensuite, on m'a embauché sur l'antenne du Vieux Port, et j'ai suivi la formation DGEFP à la direction générale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) qui comprend différents modules d'une semaine: un module 1 sur les compétences fortes et un module 2 sur l'entreprise. La directrice et la responsable entreprise de la mission locale de Moulins ont participé à la

Quel est votre rôle auprès des jeunes?

A-F.G.: En tant que coordinatrice du dispositif garantie jeunes, j'interviens sur des sessions collectives, j'assume les entretiens individuels et la gestion de l'organisation. Je travaille pour le pôle accompagnement professionnel qui englobe la garantie jeunes. La mission locale dispose par ailleurs d'un pôle chargé des contrats avec les entreprises, d'un pôle social, d'un pôle formation et d'un espace créateurs. On intervient sur les projets professionnels et la recherche d'emploi, et on fait un point sur la situation des jeunes pour déterminer un plan d'action sur leur parcours mais aussi sur le logement, la santé... On les reçoit pour instruire leur dossier qui passera ensuite en commission départementale qui comprend, notamment, les représentants États, partenaires sociaux, assistants sociaux. Ensuite, le dossier est validé ou rejeté. C'est un accompagnement renforcé pour les jeunes en difficulté donc on regarde des critères sociaux et financiers. Ils viennent très souvent après une rupture familiale, ils ont entre 16 et 26 ans, et sont sortis du système scolaire, sont sans ressources et ne sont pas en formation.

Le seuil financier maximum correspond au montant du RSA. Le groupe est formé de 18 jeunes à chaque promotion et la mission locale de Moulins reçoit environ 2 600 jeunes par an, mais chez nous la garantie jeunes est limitée à 153 jeunes pour l'année 2014. Ils signent un contrat d'un an, par lequel ils s'engagent à faire des démarches pour trouver un emploi, à participer aux formations, au projet associatif. Le but est de les amener vers l'emploi, la qualification, l'autonomie. Après on enchaîne sur six semaines d'atelier collectif, ensuite on les suit et on les voit une fois par semaine pour faire le point. Quand je regarde ce que sont devenus les premiers à être entrés en atelier, aujourd'hui certains sont en emploi, ou en formation, ou en poursuite d'accompagnement.

G.L.: Lorsque je reçois le jeune, je fais un état des lieux de sa situation, je pose un diagnostic. Le conseiller émet un avis, assiste ensuite à la réunion de préconisations avec certains partenaires sociaux, puis le dossier du jeune passe en commission. Une fois que la commission départementale a accepté son dossier, la personne s'engage à faire partie du dispositif pendant un an. ●●●

CONSEILLER EN INSERTION EN MISSION LOCALE

●●● On commence par un atelier collectif de six semaines, puis on reçoit ensuite le jeune en entretien individuel chaque semaine. Le rapport n'est pas le même que d'habitude parce qu'on les voit tous les jours, c'est plus décontracté, mais en même temps on leur demande plus parce que l'allocation ne doit pas tomber tous les mois comme le RSA. On profite de la stimulation de groupe pour voir sur quoi on avance, et une fois que les freins sont passés, on se concentre sur la recherche d'emploi qui n'est pas forcément active au début parce qu'ils n'ont pas les codes du travail et qu'ils ont rarement eu une expérience professionnelle avant d'intégrer le dispositif. On travaille les bases, le savoir-être, on leur réapprend la ponctualité. Je peux faire venir des partenaires dans les ateliers, et chaque promo est parrainée par un chef d'entreprise. Ou on peut aussi les orienter sur des associations qui travaillent sur la mobilité internationale pour leur permettre de faire des séjours à l'étranger.

La garantie jeunes est un nouveau dispositif en cours d'expérimentation dans vos deux missions locales. En quoi peut-il aider les jeunes ?

A-F.G.: La nouveauté de la garantie jeunes est le travail en groupe, ça a changé les choses avec les ateliers de six semaines qui créent une dynamique. C'est intense, on les voit tous les jours. On travaille sur leurs compétences avec différents outils: photos langage, débats... pour les amener à parler d'eux, mettre en avant leurs goûts, leurs qualités et prendre conscience des freins, mais de façon ludique. On est autant sur du pro que sur du perso, l'aspect perso prend

même 50 % du temps parce qu'ils ont beaucoup de soucis à résoudre. Je suis surprise qu'ils se confient si facilement sur des soucis personnels, mais c'est vrai que le groupe leur apporte une vraie stimulation, ils sont motivés par les autres et solidaires entre eux.

L'objectif est qu'ils passent 50% du temps en entreprise: soit, en stage, en intérim, en CDD ou même en CDI. On essaie de les mettre le plus vite possible en situation en entreprise, et on travaille le projet professionnel après, alors que les autres types d'accompagnement ont une démarche inverse. Je constate d'ailleurs que les jeunes ont le souhait de travailler, et si on ne les met pas tout de suite en entreprise ils se découragent vite. Ils rencontrent des difficultés à trouver des stages mais on travaille avec un réseau d'entreprises très solide et elles connaissent toutes la garantie jeunes. On est directement sollicité par les entreprises et chaque groupe a un chef d'entreprise comme parrain. À chaque fois, le chef d'entreprise a une activité différente (groupe de distribution, industriel, bâtiment), il joue le jeu. On a un pôle entreprise à Moulins donc on capte les offres d'emploi, on a beaucoup de contacts avec les entreprises. Dans les missions locales qui n'ont pas fait ce travail là avant, c'est compliqué. Les chefs d'entreprise que nous avons contactés avant l'expérimentation étaient tous partants. Ils interviennent 4 à 5 fois, font visiter leur entreprise, découvrir les métiers. Parfois, ils font intervenir un salarié qui n'a pas un parcours linéaire et qui pourra expliquer son évolution, montrer aux jeunes qu'il y a plusieurs modes d'accès possible et qu'on n'y arrive pas forcément avec une formation diplômante.

G.L.: L'intérêt du dispositif vient bien du caractère collectif, cela crée une dynamique chez les jeunes, un élan dont on peut se servir directement. Avec cette dynamique de groupe, quand l'un d'entre eux trouve un emploi, ça stimule les autres. Mais, pendant les ateliers, on n'est pas sur la recherche d'emploi pure, mais on aborde tous les périphériques à l'emploi que sont le logement, la santé, le budget, la culture. Comme ils ont ce stress en moins et ils peuvent se concentrer sur la recherche d'emploi. Ces jeunes ont de grandes problématiques, et ils sont orientés par les antennes publiques, les partenaires, les accueils de jour, la protection jeunesse, les associations de quartier, les centres sociaux, les CHRS... J'étais surpris au début de voir dans quelles situations ils étaient, je m'attendais à ce qu'ils aient au moins quelques qualifications. Je vois qu'ils ont besoin d'une personne référente, qu'ils prennent parfois comme un professeur. Je reste dans mon rôle de conseiller en insertion professionnelle mais, selon les profils des groupes, cela correspond plus à un travail d'éducateur.

Quelles difficultés rencontrez-vous au quotidien? Quelles sont les prochaines étapes de cette expérimentation ?

A-F.G.: On leur rappelle leur engagement presque tous les jours, c'est très nouveau pour eux, ils n'ont pas l'habitude que ce soit donnant/donnant. Je vois que j'ai beaucoup de mal à les mobiliser après la phase collective. Il faut les resocialiser entièrement, les faire passer du jour au lendemain dans une vie avec des règles. C'est une expérimentation d'un an,

on regardera les résultats au bout d'un an de contrat avec le dernier jeune ayant intégré le dispositif, donc fin 2015. Mais, pour l'instant, nous n'avons pas de grille d'évaluation du national. On modifie notre façon de faire à chaque fois, parce que ce qui avait été cadré par l'État est très flou... Donc il y a forcément des différences entre territoires, ça va être dur à uniformiser!

G.L.: Il y a beaucoup de contrôles et d'administratif, on doit contrôler les absences, avec des feuilles de présence, des avertissements, on est vraiment sur des publics très loin de l'emploi. On peut sanctionner et faire sortir un jeune perturbateur pour ne pas que ça plombe tout un groupe. Je pense qu'il faudrait revoir le délai pour les demandes de sanction parce que le temps d'engager une démarche, le jeune aura déjà touché son allocation. Le règlement est strict: pas de substance, pas de fausse déclaration. On a des profils de jeunes qui ont décroché à la fin de primaire, qui ont ensuite connu le milieu carcéral et quand ils arrivent à l'heure, c'est déjà une grande victoire! 

Propos recueillis par Céline Figuière



L'EMPLOI, L'AFFAIRE DE TOUS

Les témoignages des adhérents agissant sur le champ de l'emploi et ceux des personnes accompagnées elles-mêmes sont frappants: le parcours d'accès à l'emploi qu'ils ont construit ensemble se heurte à de nombreux freins qui les dépassent. De l'accès insuffisant à la formation professionnelle aux méthodes de recrutement discriminantes des entreprises, en passant par le faible volume de clauses sociales, sans oublier évidemment le faible nombre d'emplois créés ni les carences déjà dénoncées maintes fois de la politique de l'insertion par l'activité économique: le cadre politique, législatif, réglementaire et stratégique contraint bien plus qu'il n'aide les personnes et les structures d'insertion.

Pourtant, les personnes ont des compétences, et les structures inventent les solutions qui font souvent défaut à une politique de l'emploi trop figée et administrée pour donner vie sur le terrain aux outils macroéconomiques.

Si le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, la réforme de l'IAE ou celle de la formation professionnelle peuvent lever en partie certains de ces freins, la FNARS a considéré qu'il fallait passer un cap supérieur d'implication politique, changer d'échelle pour enfin exploiter tout le potentiel des acteurs de l'insertion et des personnes sans emploi. Il s'agissait de refuser qu'aujourd'hui, avec plus de 5 millions de personnes privées d'emploi, on puisse se contenter d'en appeler au retour de la croissance tout en rendant les personnes responsables de leur exclusion. De refuser que l'on fasse de l'emploi une priorité tout en laissant les personnes sans emploi être écartées au moindre trou dans le CV par un recruteur. De refuser que l'on souhaite relancer un pays tout en oubliant plusieurs millions de ses concitoyens.

Le lancement du pacte de responsabilité début 2014 par François Hollande a cristallisé cette volonté. Pour relancer l'emploi, le Président de la République a décidé une vaste baisse du coût du travail, devant restaurer la compétitivité des entreprises pour leur permettre de recruter de l'emploi. S'il n'appartient pas à la FNARS de commenter le bien-fondé économique d'une politique de l'offre, il lui est apparu en revanche déterminant d'inscrire les personnes privées d'emploi au

cœur de cette dynamique, de placer ce pacte au service d'un objectif qui fonde un vrai projet de société: la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

ALLER PLUS LOIN QUE LE PACTE DE RESPONSABILITÉ

La FNARS a alors proposé mi-février à plusieurs partenaires de cosigner un manifeste, rendu public et adressé au Président de la République, pour proposer des contreparties au pacte de responsabilité mais aussi des conditions de mise en œuvre. Son esprit: que la création d'emplois attendue profite aux personnes les plus éloignées de l'emploi, leur permette d'améliorer réellement leurs conditions de vie par un pouvoir d'achat amélioré et que toutes ces mesures ne soient pas financées par des baisses de dépenses de solidarité. Les signataires ont été nombreux, associatifs (Coorace, Emmaüs France, etc.), comme chercheurs (Jérôme Vignon, Bruno Palier, Nicolas Duvoux, Dominique Méda, etc.). La FNARS et ses partenaires ont ensuite mené un important travail de lobbying autour de trois objectifs principaux: le dégel des aides logement et le maintien de la revalorisation du RSA, la réforme de l'aide aux travailleurs pauvres et, enfin, l'engagement des partenaires sociaux sur le chômage de longue durée. Puisque parmi les freins à l'accès à l'emploi cités par les SIAE et les personnes figurent les pratiques de recrutement des entreprises, la faible affectation des fonds de la formation professionnelle (largement gérée par les partenaires

sociaux) aux demandeurs d'emploi, pourquoi ne pas en effet demander au monde de l'entreprise de s'engager? Puisque le gouvernement avait organisé deux conférences sociales débouchant à chaque fois sur un accord national interprofessionnel des partenaires sociaux, transformé ensuite en loi par le gouvernement, pour réformer la formation professionnelle et prévoir des mécanismes de sécurisation de l'emploi, pourquoi

LA FNARS ET SES PARTENAIRES ONT AINSI DEMANDÉ QUE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE SOIT INSCRIT À L'AGENDA DE LA CONFÉRENCE SOCIALE DE JUILLET 2014.

ne pas donner cette forme à l'engagement des partenaires sociaux et de l'État pour lutter contre le chômage de longue durée?

La FNARS et ses partenaires au sein du Collectif Alerte ont ainsi demandé que le chômage de longue durée soit inscrit à l'agenda de la conférence sociale de juillet 2014, avec l'objectif de lancer une mobilisation collective s'incarnant dans cet accord national interprofessionnel, outil de dialogue social et de pilotage des pratiques de l'entreprise devenu depuis trois ans l'alpha et l'oméga des politiques de l'emploi.

Cette demande et les éléments possibles de contenu de cette mobilisation, issus de l'expérience des associations, ont été détaillés dans une contribution cosignée par Alerte (réseau dont font partie la FNARS, Coorace et Emmaüs France) et le CNCE GEIQ (réseau des groupements d'employeur pour l'insertion et la qualification, cofondé par la FNARS) et introduits lors de l'ouverture de la conférence sociale par Louis Gallois. Puis repris lors de leurs discours respectifs par le Président de la République puis le Premier ministre, Manuel Valls.

DES AVANCÉES... À CONCRÉTISER

Depuis le lancement du manifeste pour un pacte de responsabilité social et citoyen en mars, la FNARS et ses partenaires au sein du collectif Alerte, ont donc obtenu le maintien de la revalorisation du RSA et le dégel des allocations logement, l'annonce d'une fusion du RSA activité et de la prime pour l'emploi, et la reprise de leur proposition majeure sur l'emploi. Autant de premières étapes pour une prise en compte des enjeux de lutte contre la pauvreté et les inégalités dans les politiques économiques. Autant d'annonces à concrétiser maintenant en faits. Le dernier trimestre 2014 permettra de voir rapidement si l'État et les partenaires sociaux s'engagent autant que la FNARS et ses partenaires le proposent, autant que le climat social le justifie, et autant que les personnes et les structures qui innovent socialement le méritent. 

Alexis Goursolas



LA CONTRAINTE PÉNALE : NOUVELLE PEINE ISSUE DE LA RÉFORME

Initiée dans les pays anglo-saxons, promue par le Conseil de l'Europe, la peine de probation a fait son entrée en droit pénal français sous le nom de « contrainte pénale » lors de l'adoption le 15 août 2014 de la loi relative à l'individualisation des peines.

Cette nouvelle peine a été largement défendue aussi bien par les acteurs de la justice que par le monde associatif lors de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive qui s'est tenue en février 2013. Le système pénal, centré sur le « tout carcéral », est aujourd'hui à bout de souffle. Alors qu'elle représente 63% des condamnations pénales, la peine d'emprisonnement montre aujourd'hui son inefficacité pour lutter contre la récidive. La réforme engagée par la Garde des Sceaux s'inscrit également dans un contexte de surpopulation carcérale. Les conditions inhumaines de détention sont régulièrement dénoncées, et plus de 80 000 peines d'emprisonnement sont en attente d'exécution.

La contrainte pénale a le mérite de réinterroger le sens de la peine et d'offrir une autre conception de l'accompagnement des personnes placées sous main de justice, même si de nombreuses questions restent ouvertes quant à son application.

PENSER LA SANCTION PÉNALE AUTREMENT

Peine à part entière, sans référence à la prison, la peine de probation a pour objectif d'éviter la désocialisation des personnes condamnées. Elle s'oppose ainsi fondamentalement à la peine d'emprisonnement dont la finalité première est de punir les auteurs d'infraction et de les mettre à l'écart de la société. La recommandation sur les règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation du 20 janvier 2010 la définit comme une sanction pénale exécutée dans la communauté qui consiste « en toute une série d'activités et d'interventions, qui impliquent suivi, conseil et assistance dans le but de réintégrer socialement l'auteur d'infraction dans la société et de contribuer à la sécurité collective ». Elle s'appuie sur trois piliers : l'évaluation, tout au long de l'exécution de la peine, des risques de récidive et des besoins en termes d'insertion sociale, la mise en place de mesures de contrôle ainsi que le suivi et l'accompagnement renforcé du probationnaire.

LE CADRE LÉGAL RETENU PAR LE LÉGISLATEUR FRANÇAIS POUR LA CONTRAINTE PÉNALE

La personne condamnée sera soumise à des mesures qui seront déterminées après évaluation de sa situation personnelle et qui seront suscep-

tibles d'évoluer. Elle devra respecter des obligations (injonctions de soins, obligation d'assurer un travail d'intérêt général, de suivre une formation) et se soumettre à des interdictions. Parallèlement, elle bénéficiera d'un « accompagnement socio-éducatif individualisé et soutenu ». Sur ce point, la loi renvoie aux « mesures d'aide » définies dans le cadre du sursis avec mise à l'épreuve qui peuvent prendre la forme d'une aide à caractère social et d'une aide matérielle, mises en œuvre par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) avec « la participation de tous organismes publics et privés¹ ». L'exécution de la contrainte pénale comporte

« ALORS QU'ELLE REPRÉSENTE 63% DES CONDAMNATIONS PÉNALES, LA PEINE D'EMPRISONNEMENT MONTRE AUJOURD'HUI SON INEFFICACITÉ POUR LUTTER CONTRE LA RÉCIDIVE »

plusieurs phases. Il reviendra en premier au tribunal correctionnel de déterminer, après évaluation, si la contrainte pénale est adaptée à l'auteur de l'infraction, de la prononcer, d'en fixer la durée et les éventuelles mesures provisoires. Le SPIP devra ensuite réaliser une seconde évaluation en vue de la remise d'un rapport au juge d'application des peines (JAP) comportant des propositions relatives aux mesures qui apparaissent les plus adaptées au probationnaire. Le JAP, lors d'une audience contradictoire, devra alors déterminer les mesures de contrôle et d'accompagnement. Le SPIP assurera le suivi de la personne et réévaluera au moins une fois par an sa situation pour adapter les mesures. Si la personne ne respecte pas ses obligations, le JAP pourra les renforcer ou saisir la juridiction de jugement.

UN PÉRIMÈTRE ENCORE INCERTAIN

Qui sera concerné par la contrainte pénale ? Cette question essentielle a fait l'objet de nombreux débats que le législateur a partiellement tranché.

Le texte finalement adopté prévoit que la juridiction pénale pourra prononcer la peine de contrainte pénale : « lorsque la personnalité et la situation matérielle, familiale et sociale de l'auteur d'un délit puni d'une peine d'emprisonnement d'une durée inférieure ou égale à cinq ans et les faits de l'espèce justifient un accompagnement socio-éducatif individualisé et soutenu² ».

Contrairement au sursis avec mise à l'épreuve, la contrainte pénale ne sera pas appliquée en cas de crime. Elle s'adressera, dans un premier temps, aux personnes ayant commis un délit puni d'une peine d'emprisonnement de cinq ans ou moins, puis sera étendue à compter du 1^{er} janvier 2017 aux délits passibles de dix ans de prison, ce qui permettra d'inclure plus largement dans son champ les personnes en récidive.

La question de son articulation avec les autres peines est également laissée en suspens, en particulier avec le sursis avec mise à l'épreuve dont elle reprend pour l'essentiel les mesures de contrôle. L'idée que la peine d'emprisonnement ne soit plus possible dans certains cas et que la contrainte pénale se substitue à elle est toutefois envisagée. La loi prévoit, en effet, la remise d'un rapport du gouvernement au Parlement qui devra évaluer « la possibilité de sanctionner certains délits d'une contrainte pénale à titre de peine principale ».

UNE MISE EN ŒUVRE QUI DÉPENDRA D'UN RENFORCEMENT DES PARTENARIATS ET DES MOYENS

L'effectivité du suivi et de l'accompagnement est un enjeu majeur pour que les juridictions pénales se saisissent de cette nouvelle peine qui entrera en vigueur dès le 1^{er} octobre 2014, et pour garantir son application aux personnes en grande précarité. Un pilotage interministériel et un renforcement des partenariats avec des organismes publics tels que Pôle emploi et les associations de solidarité, ainsi que l'allocation de moyens supplémentaires seront des conditions indispensables à sa mise en œuvre. 

Katya Benmansour

¹ Article 132-46 du code pénal
² Article 131-4-1 du code pénal

Un logement pour la stabilisation des personnes en souffrance psychique



« Disposer d'un logement ou d'un hébergement constitue un des facteurs majeurs de stabilisation des situations des personnes ayant présenté ou présentant des troubles psychiques, en permettant à la fois de préserver leur équilibre et de lutter contre les risques de précarisation et de stigmatisation. » C'est sur la base de ce constat que la FNARS a co-signé une charte avec des réseaux du secteur de la psychiatrie : l'ANPCME (Association nationale des psychiatres présidents et vice-présidents de commissions médicales d'établissement des centres hospitaliers), la FNAPSY (Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie) et l'UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques).

Les professionnels du sanitaire et du social ainsi que les familles et leurs proches mesurent tous les jours les conséquences d'un environnement économique et social qui se dégrade sur la santé physique et psychique des personnes qu'ils accompagnent. Aujourd'hui, dans certains services, encore 30% des patients restent hospitalisés en psychiatrie, faute de pouvoir accéder à un logement. Avec cette charte, qui pose des principes partagés, les quatre organisations se sont adressées à Marisol Touraine, ministre de

la Santé, pour que la future loi relative à la santé intègre un plan pluriannuel pour le logement et l'hébergement des personnes en souffrance psychique.

CINQ PRINCIPES FONDAMENTAUX

Cette charte, démarche inédite entre deux domaines encore trop souvent cloisonnés, pose cinq principes jugés essentiels par ses protagonistes. Un droit à un logement et à un hébergement, d'abord, pour toute personne, en tant que citoyen. Mais également la mise en place d'un accompagnement global au domicile des personnes (selon la démarche de « aller vers », pour favoriser le maintien dans le logement ou le recours à un hébergement. Ils jugent qu'une coordination efficace entre les intervenants des domaines médical, médico-social et social est indispensable, favorisée par des conseils locaux de santé (devant avoir un volet santé mentale). Enfin, une politique interministérielle sur le sujet avec la mise en place d'un plan pluriannuel de l'hébergement et du logement des personnes présentant des troubles psychiques, sera l'une des conditions essentielles à l'aboutissement de ces propositions.

UN PLAN PLURIANNUEL

Pour inscrire dans la future loi relative à la santé ce plan pluriannuel, les quatre signataires de la charte ont formulé une proposition dans un

courrier commun à la ministre de la Santé. Sa mise en œuvre opérationnelle passerait par : un programme portant sur l'hébergement et le logement des personnes présentant des troubles psychiques inscrit dans le projet régional de santé ; un pilotage au niveau local associant une diversité d'institutions (État, collectives locales, hôpital, bailleurs, associations...) et des représentants des personnes concernées ; ce rôle serait dévolu à des conseils locaux de santé ; une coordination effective des acteurs autour des personnes, via des plateformes territoriales pluridisciplinaires, formalisée par des conventions de partenariat entre institutions (hôpital, secteur psychiatrique, associations du secteur social et médico-social, bailleurs) et une stratégie territoriale de développement d'une offre de logements adaptés à ces publics, mobilisant parc privé et parc social, articulée avec les diagnostics territoriaux à 360°, inscrite dans les objectifs du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et du programme local de l'habitat (PLH). Les associations signataires souhaitent que soit rapidement lancée une expérimentation de ces plateformes. Car la coordination ne peut ni se décréter ni s'imposer et nécessite du temps, de la méthode ainsi qu'une forte implication des acteurs d'horizons divers. Une expérimentation sur quelques territoires s'avèrerait donc nécessaire, en partant d'initiatives existantes, ou de dispositifs dont on peut s'inspirer tels que les CLIC (centre local d'information et de coordination) destinés aux personnes âgées dépendantes.

Dans son avis sur le projet de loi relatif à la santé, la Conférence nationale de la santé (dont la FNARS est membre) a repris cette proposition. C'est une première étape positive avant que ne s'engagent des débats parlementaires.

COMMENT FAIRE VIVRE CETTE CHARTE SUR LES TERRITOIRES ?

Au-delà d'une première déclinaison dans la perspective de la future loi santé, cette charte peut être un outil pour permettre aux associations de se rapprocher des représentants locaux de l'ANPCME, de la FNAPSY et de l'UNAFAM pour engager des partenariats avec les représentants du secteur de la psychiatrie. 

François Brégou

TOTEM

DE LA RUE AU LOGEMENT

«**Logement d'abord**», visites à domicile, lieu d'accueil physique, accompagnement sanitaire et social, équipe pluridisciplinaire, analyse régulière de la pratique et des modalités d'intervention, tels sont les maîtres mots du service Totem d'accès au logement destiné aux «*grands exclus*», lancé à l'automne 2012 par quatre acteurs associatifs isérois. Plus d'une quinzaine de personnes y ont actuellement recours, qu'elles soient logées ou en attente d'un logement.

Quelles solutions proposer aux personnes qui, pour différentes raisons n'accèdent pas ou plus, de manière subie ou choisie, aux dispositifs d'hébergement traditionnels? Quel accompagnement mettre en place pour ce public en grande précarité, vivant parfois depuis plusieurs années à la rue, et pouvant souffrir d'addictions? Des questions auxquelles Totem tente d'apporter des réponses depuis sa création. Le service accueille ainsi ceux dont le cumul des problématiques est un frein à l'entrée en CHRS d'insertion, en pension de famille ou en maison relais, ceux qui, malgré leur volonté de rompre avec la rue, n'ont plus d'alternative. «*Le service Totem permet à des personnes qui le souhaitent de passer directement de la rue vers du logement. Il s'inscrit dans une logique de logement d'abord qui ne voit pas le logement comme une fin en soi, mais bien comme un point de départ. Il s'agit d'un préalable qui facilite la mise en œuvre de démarches et le travail dans une temporalité plus longue avec les personnes accompagnées*», explique Julien Levy, sociologue pour le Relais Ozanam, qui suit le projet depuis son origine. «*L'accès au logement est l'une des étapes, mais ce qui prime, c'est de proposer un accompagnement qui corresponde à la personne, qui se construise au fil du temps, et qui lui permette, si elle le souhaite, de rester durablement dans son logement*», insiste-t-il.

UN PROJET MULTI-PARTENARIAL

Pour atteindre cet objectif, le service a été pensé de manière collective dès son lancement. Quatre associations de l'agglomération grenobloise, collaborant régulièrement sur différents projets, ont décidé d'adjoindre leurs compétences pour co-construire ce service. Porteur de l'initiative, le Relais Ozanam assure le volet accompagnement social, et s'appuie sur son expérience de la gestion du CHRS de stabilisation «*La Place*», fermé en juin 2011 faute de financements adaptés au projet, qui accueillait un public similaire. L'association Un toit pour tous, qui dispose notamment d'une agence immobilière à vocation sociale nommée Territoires, a pour mission de gérer la captation de logements et le rapprochement entre l'offre et la demande des personnes qui sont accompagnées. Le foyer de L'Oiseau bleu intervient sur la thématique santé-précarité,

et met à disposition un temps infirmier. Le centre de soins infirmiers Abbé Grégoire, quant à lui, apporte sa compétence sur la réduction des risques liés à l'usage de drogues et porte les contrats de deux travailleurs pairs. Deux postes qui complètent l'équipe déjà composée d'un chef de service, d'un éducateur spécialisé, d'une monitrice éducatrice, d'une infirmière et d'un référent logement. Une pluridisciplinarité qui ne doit rien au hasard, tant le constat de l'indissociabilité du social et du sanitaire pour favoriser l'accès aux droits, notamment ceux relatifs au logement et aux soins, et contribuer à une amélioration de la situation globale, était partagé par tous les acteurs du projet.

UN PARCOURS DE LONGUE HALEINE

Quand elles sont orientées ou émettent le souhait d'intégrer Totem, les personnes sont d'abord reçues lors d'un premier entretien par l'un des membres de l'équipe pour une présentation du service. Une commission d'admission, à laquelle participent le chef de service, des représentants des associations fondatrices, un membre de l'équipe mobile psychiatrie précarité de Grenoble et un représentant de la direction départementale de la cohésion sociale, s'assure ensuite que la personne correspond bien à la cible du projet: une personne pour qui toutes les démarches ont échoué et qui n'arrive pas à trouver de solution d'hébergement ou de logement. L'accès au service n'est pas soumis à une contractualisation écrite, ni à l'obligation d'engager des démarches d'insertion ou d'arrêt de consommations de toxiques ou d'alcool. L'intégration validée, le travail d'accès au logement peut commencer. Lidée de départ était d'être sur du bail direct de droit commun et de s'appuyer le plus possible sur le choix de la personne ●●●



«**L'ÉQUIPE N'A PAS POUR OBJECTIF DE MAINTENIR COÛTE QUE COÛTE LES PERSONNES DANS LEUR LOGEMENT, MAIS DE TRAVAILLER AVEC ELLES À LA MEILLEURE SOLUTION POUR QU'ELLES SORTENT DE LA RUE**»



●●● puis d'affiner ses souhaits, en tenant compte de la réalité du secteur du logement. Dans la réalité, on est bien loin du compte. «*Aujourd'hui, l'un des vrais points noirs, c'est le temps entre le moment où la personne entre dans le service et le moment où elle accède réellement à un logement, soit un délai moyen de huit mois. C'est beaucoup trop long! La captation de logements est difficile, on est souvent sur de la sous-location, et non du bail direct, l'attente fait que l'acceptation du logement par la personne est aussi un choix par défaut*», regrette Julien Levy. En aval et en amont de cet accès au logement, l'accompagnement se fait en fonction des besoins de la personne. Il peut s'agir d'accompagnement sur des démarches liées à l'emploi, à la santé, à l'ouverture ou la reprise de droits. Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes: «*aller vers*» lorsque la personne est en attente de logement, par exemple dans un accueil de jour ou sur son lieu de manche, ou visites à domicile lorsque la personne est logée. Le service propose également un lieu d'accueil physique où les personnes accompagnées peuvent rencontrer l'équipe. Ouvert deux fois par semaine, avec un temps de repas collectif le jeudi, ce lieu repère a été pensé dès l'origine comme un endroit permettant d'éviter que le logement ne devienne un facteur d'isolement. Les personnes savent qu'elles peuvent rencontrer l'équipe et les partenaires, au-delà des temps d'«*aller vers*» ou des visites à domicile. Elles peuvent aussi s'y «*poser*», faire des démarches, et participer ponctuellement à des activités collectives (atelier d'arts plastiques, sorties, expositions).

Le principe de Totem, en tant que service «*logement d'abord*», est de considérer que toute personne peut accéder à un logement. L'accès à un logement est ainsi perçu comme un préalable à l'accompagnement, s'affranchissant de considération

sur «*la capacité des personnes à habiter*». Le logement permet de s'inscrire dans une temporalité différente, plus longue, qui peut faciliter la mise en œuvre de démarches avec elle, dans le respect de ses choix et de son rythme. L'objectif de l'accompagnement est de permettre à la personne, si elle le souhaite, de rester dans son logement de manière durable, dans les meilleures conditions possibles pour elle. La prise en considération de la parole des personnes est un élément déterminant dans la réussite d'un projet «*logement d'abord*»: «*Le fait d'accéder à un logement peut aussi permettre à la personne de se rendre compte que ce n'est pas la bonne solution, ou pas le bon moment. L'équipe n'a pas pour objectif de maintenir coûte que coûte les personnes dans leur logement, mais de travailler avec elles à la meilleure solution pour qu'elles sortent de la rue*», souligne Julien Levy.

Depuis sa création, le service Totem a essayé de s'appuyer sur différentes expériences nationales et internationales afin de nourrir ses pratiques. Julien Lévy, en tant que sociologue travaillant sur la question du «*logement d'abord*» et qui suit le service depuis sa création, interroge régulièrement la pratique du service et les modalités d'intervention, en tenant compte de ses observations sur le fonctionnement de l'équipe, le retour des personnes accompagnées et les expériences similaires menées dans d'autres territoires en France, en Europe, ou en Amérique du Nord.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN PÉRIL

Actuellement neuf places du service sont financées sur des lignes budgétaires CHRS. Afin de porter sa capacité d'accueil à 19 places, le service Totem avait répondu en 2013 à un appel à projets de la DIHAL. Bien qu'ayant été retenu, et malgré un fort soutien de la DDSC de l'Isère, le projet n'a obtenu le financement promis que tardivement, en septembre 2014, au terme de longs mois de procédures. Une déconvenue qui pose la question de la pérennisation du service pour les années à venir. ■

LIVRES



MATIÈRES À ÉCRIRE

Commode, diadème, vélo, couverture... derrière ces noms d'objets autant de noms de personnages qu'a côtoyés pendant plusieurs mois Lisa Benincà dans le cadre de sa résidence d'écrivain, au « *bric-à-brac de Riquet* » gérée par l'association Emmaüs Défi. Dans son ouvrage, elle raconte comment salariés en réinsertion professionnelle et bénévoles se démènent pour faire vivre ce lieu atypique destiné à la revente modeste d'objets en tout genre, issus de dons. L'auteure y évoque les parcours alambiqués, les espoirs et les drames des différents protagonistes qu'elle rencontre, et entremêle son récit d'histoires inventées sur les objets en transit. Une découverte émouvante et humaniste de la fragilité des choses et des êtres.

DES OBJETS DE RENCONTRE - UNE SAISON CHEZ EMMAÛS #
LISA BENINCÀ # AUX ÉDITIONS JOELLE LOSFELD



DÉCONSTRUIRE LES PRÉJUGÉS SUR LA PAUVRETÉ

« Les gens qui vivent dans la rue l'ont choisi », « les pauvres font tout pour toucher des aides », « l'immigration augmente en France », « avec la CMU, tout le monde a accès aux soins ». En période de crise économique, les idées reçues sur les pauvres et la pauvreté sont tenaces et de plus en plus répandues au sein de l'opinion publique. Pour en venir à bout, chacune d'entre elles mérite une réponse, c'est tout l'objectif du livre édité par le mouvement ATD Quart Monde avec le partenariat de la FNARS. Dans cette nouvelle édition, cent préjugés sont décortiqués un à un pour lutter contre l'exclusion sociale et favoriser le vivre ensemble.

EN FINIR AVEC LES IDÉES FAUSSES SUR LES PAUVRES ET LA PAUVRETÉ # JEAN-CHRISTOPHE SARROT, BERT LUYTS, MARIE-FRANCE ZIMMER # EDITIONS QUART MONDE/EDITIONS DE L'ATELIER

MAGAZINE

DE L'INFORMATION PRATIQUE POUR S'EN SORTIR AU QUOTIDIEN

Lancé en septembre, le magazine solidaire *Debout* vise à favoriser l'accès à une information adaptée et utile, pour tous. Logement, budget, travail, mais aussi sport, psychologie, beauté et vacances sont donc abordés sous le prisme des solutions concrètes, sous forme de reportages ou de fiches pratiques. Le premier numéro a été tiré à 170 000 exemplaires et distribué dans neuf grandes métropoles françaises (Paris et en Ile-de-France, Lyon, Lille, Nantes, Mulhouse, Bordeaux, Marseille, Strasbourg et Nice), à travers un réseau d'« ambassadeurs » (associations, organismes, collectivités locales, structures d'action sociale, entreprises). Une diffusion qui devrait s'étendre numéro après numéro. À raison de 6 numéros et 4 hors-série thématiques par an.

MAGAZINE DEBOUT # www.debout.fr # @DEBOUTMAGAZINE



LE SDF DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Michel a 34 ans lorsqu'il se retrouve à la rue, après une rupture familiale. En journée, il fait la manche devant le Monoprix de l'avenue des Champs-Élysées, et la nuit, il navigue d'abris de fortune en logements précaires. Pendant huit ans, il va être confronté aux injures, à la violence, à son passé qui resurgit, aux regards indifférents, fuyants, mais aussi aux gestes compatissants. De sa « *descente aux enfers* » jusqu'à son retour à la vie, Michel raconte avec beaucoup d'humilité et de sincérité les rencontres qui l'ont blessé et celles qui l'ont sauvé.

LA RUE ÉTAIT MON LIT # MICHEL BALDY AVEC FRÉDÉRIC VEILLE # CITY ÉDITIONS

DOCUMENTAIRE



DEUX DESTINS LIÉS

Frère et sœur de 13 et 10 ans, deux enfants roms, sont recueillis, avec l'aval de l'aide sociale à l'enfance, par Camille, une jeune trapéziste dont le chapiteau est installé à la périphérie de Paris. Pendant plusieurs semaines, le réalisateur va suivre leur chemin, au rythme des entretiens chez le juge, des contrôles de police, des disputes familiales et des vacances improvisées à la campagne. Culpabilisés par la détresse de leurs parents restés à la rue, Spartacus et Cassandra peinent à accepter la nouvelle vie qui s'offre à eux. Sobrement accompagné de la voix-off des deux jeunes, le film propose une plongée intimiste dans leur quotidien, entre violence et poésie.

SPARTACUS ET CASSANDRA # IOANIS NUGUET # SORTIE EN SALLES LE 11 FÉVRIER 2015, EN PARTENARIAT AVEC LA FNARS

ABONNEZ-VOUS À « F » LE MAGAZINE DE LA FNARS!



- 1 abonnement annuel pour 4 numéros 10 €
- 2 abonnements annuels pour 4 numéros 15 €
- 5 abonnements annuels pour 4 numéros 30 €
- 10 abonnements annuels pour 4 numéros 50 €

RÈGLEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE LA FNARS Les prix sont nets, port compris

MERCI DE JOINDRE VOTRE RÈGLEMENT À LA COMMANDE

M. Mme

Nom: [.....]

Prénom: [.....]

Fonction: E-mail:

Organisme

Sigle: Intitulé:

Adresse: Précisez s'il s'agit de: l'adresse de l'organisme votre adresse personnelle

.....

Code postal: Ville:

Tél.: [.....] Fax: [.....]

E-mail de l'organisme

Les informations ci-dessus sont destinées au seul usage de la FNARS: le signataire autorise leur traitement automatisé. Conformément à la loi "Informatiques et libertés", vous disposez du droit d'accès et de rectification auprès de la FNARS.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE RÉINSERTION SOCIALE
76 rue du Faubourg-Saint-Denis - 75010 Paris - fnars@fnars.org - <http://www.fnars.org>
Tél.: 01 48 01 82 00 - fax: 01 47 70 27 02





« IL NOUS FAUT AMPLIFIER LE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS, ET NOUS AVONS D'AILLEURS LARGEMENT CONTRIBUÉ À LA PRISE DE PAROLE DE LOUIS GALLOIS EN OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE SOCIALE »

LAURENT BERGER

Historien et militant, Laurent Berger intègre la Confédération française démocratique du travail (CFDT) dans les années 90, lorsqu'il est salarié dans une association d'insertion qui aide les adultes chômeurs de longue durée à retrouver un emploi. Il est aujourd'hui le secrétaire général de la CFDT.

Quel est votre sentiment sur la situation sociale cet automne ?

Laurent Berger : La situation est très tendue. Les chiffres du chômage ne sont pas bons, avec des seniors, des jeunes sans emploi, et une hausse du chômage de longue durée. Et l'on vit en même temps une crise des responsabilités. La publication des chiffres de Pôle emploi est devenue une sorte de rituel, on en parle une journée puis le sujet disparaît des médias, alors que l'objectif reste bien l'emploi et l'aide aux chômeurs. On le vit comme une fatalité pourtant il y a des choses à faire. Ainsi deux tiers des personnes au chômage qui ont reçu une formation se trouvent six mois après dans une situation d'emploi durable. C'est grâce aux propositions faites à la conférence sociale de 2013. Il faut davantage accompagner les personnes en difficulté, et ne surtout pas laisser une partie de la société plonger.

Quelles suites entendez-vous donner à la conférence sociale de juillet dernier ?

L.B. : Il y a eu des mesures concrètes annoncées à l'issue de la conférence sociale, comme la garantie jeunes qui va s'adresser à 100 000 jeunes, la modernisation du dialogue social ou encore le lancement de négocia-

tions pour les personnes les plus éloignées de l'emploi à laquelle nous souhaitons vivement associer les acteurs de l'insertion. Il nous faut amplifier le partenariat avec les associations, et nous avons d'ailleurs largement contribué à la prise de parole de Louis Gallois en ouverture de la conférence sociale. La conférence sociale est un chantier annuel, des annonces ont été faites, nous entrons maintenant dans une phase de concrétisation. Je trouverais très constructif que les associations puissent participer aux différents groupes de travail pour la mise en œuvre de la feuille de route. Je souhaite insister sur l'accompagnement, qui doit être renforcé, avec notamment d'autres acteurs à côté de Pôle emploi. Il nous faut également soutenir l'insertion par l'activité économique, où l'on voit des associations en difficulté alors que les personnes à aider sont de plus en plus nombreuses, c'est paradoxal ! L'ouverture des contrats aidés au secteur marchand donnerait aussi des retours positifs. Je suis choqué par ceux qui crachent sur les contrats aidés. Je suis vraiment pour que l'on arrête de limiter la durée de ces contrats. Au bout de six mois, vous repartez comme avant, alors que dans certains cas, seuls deux ou trois mois de plus auraient pu

changer la donne. Mais pour cela, il faut plus de moyens.

Dans la négociation que nous voulons mener, il sera question d'initiatives territoriales, même si le cadrage est national, et d'initiatives militantes qui doivent être soutenues, avec une interaction croissante entre les syndicats et les associations, dont les représentants, trop souvent, ne se connaissent pas.

La formation est-elle un bon levier pour un retour à l'emploi des chômeurs de longue durée ?

L.B. : Les chômeurs doivent en effet pouvoir accéder à des formations plus performantes, ce qui nécessite plus de moyens, et notamment pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Les réformes sont en cours, mais il y a encore beaucoup à faire. Je croise beaucoup de gens qui considèrent que le budget formation est pour les seuls salariés. Il faut aussi que les entreprises soient davantage responsabilisées quand elles n'investissent pas dans la formation de leurs salariés. Comme une action de réparation, alors qu'elles ont tendance à former les salariés les plus qualifiés. Agir dans ce sens ce n'est pas faire du caritatif, il y a un vrai enjeu économique et de responsabilité commune dans la situation du chômage aujourd'hui.

Je pense enfin qu'il est urgent de revoir les méthodes de recrutement en s'appuyant sur l'accompagnement des personnes avec le soutien des associations, ce qui peut rassurer les employeurs. Il y a encore un gros boulot de sensibilisation à faire sur l'embauche des chômeurs de longue durée, avec de la médiation, sinon cela ne marchera pas.

D'après vous, comment garantir l'accès des jeunes à la protection sociale ?

L.B. : Les situations des jeunes sont très variées. Certains sont au chômage alors qu'ils sont qualifiés. Par notre engagement dans le pacte de responsabilité, nous nous battons pour l'embauche des jeunes et le développement de l'alternance. Agir sur la formation initiale et renforcer le lien entre les écoles et les entreprises est important aussi. Mais certains jeunes sont dans la précarité. La CFDT avait engagé un recours devant le Conseil d'État au lancement du RSA jeunes mais nous avions perdu. Aujourd'hui, avec la garantie jeunes et l'annonce de la fusion du RSA et de la prime pour l'emploi nous avons mis un pied dans la porte. Mais il faut qu'on soit plusieurs à tirer le fil pour arriver enfin au RSA pour tous. ■